

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE CLI de FLAMANVILLE
Du 25.03.2016

Présents :

Collège des élus:

NOUVEL Valérie (Présidente)
LEPETIT Jacques (Vice-président)
ROUSSEAU François (Conseiller Départemental)
LEFAIX-VERON Odile (Conseiller Départemental)
FAUCHON Patrick (CC des Pieux)
LE BRUN Bernadette (CC des Pieux)
GIROUX Bernard (CC Douve et Divette)
MARION Élisabeth (CC Douve et Divette)
RENET Hervé (CC de la Hague)
LEROUX Patrick (Cherbourg en Cotentin)
VIGNET Hubert (Cherbourg en Cotentin)

Collège des associations :

AUTRET Jean-Claude (ACRO)
CONSTANT Émile (CREPAN)
DURCHON Christiane (CRILAN)
MARTIN Jean-Paul (AEPN)
HELLENBRAND B (SLC)

Collège des syndicats :

LUCE Patrick (FO)
LATROUITTE Pascal (CFE-CGC)
SOBECKI Jean-François (CGT)

Collège des personnalités qualifiées et des représentants du monde économique:

LAURENT Michel
BIHET Pierre
BARON Yves

Assistaient également à la réunion :

PICAND Jean-Marc (Sous-préfet coordonnateur
EPR)
MARMION Olivier (Préfecture de la Manche)
LEGALLET Jean (Préfecture de la Manche)
BOUYT Guillaume (ASN)
ZELNIO Eric (ASN)
MENAGER Antoine (EDF)
LE HIR (EDF)
COUTY Jean-Christophe (EDF)
LE GRAND Philippe (EDF)
CHERET Mathieu (EDF)
ROZE Bernard (AEPN)
VASTEL Guy (ACRO)
VARIN Charly (Directeur des CLI)
LUNEL Emmanuel (Chargé de mission CLI)

Excusés :

BAS Philippe (Sénateur)
TRAVERT Stéphane (Député)
PILLET Patrice (Conseiller Départemental)
FORTIN Jean-Paul (Conseiller Départemental)
HEBERT Dominique (Conseiller Départemental)
COQUELIN Jacques (Conseiller Départemental)
MARGUERITTE David (Conseiller Régional)
PIERALTA Didier (Conseiller Régional)
DRUEZ Yveline (CC de La Hague)
HAMELIN Jacques (CC de La Hague)
BURNOUF Élisabeth (CC des Pieux)
THOMINET Odile (CC des Pieux)
PEYRONNEL André (CC des Pieux)
COLLAS Hubert (CC des Pieux)
LEFEVRE Daniel (CRPBN)
CAMUS Jean Claude (CCI)
ROUSSELET Yannick (GREENPEACE)
BOUST Dominique (Personnalités qualifiées)
LEGER Bruno (Chambre d'agriculture)
LEPY Etienne (Ordre pharmaciens)
LENOURY Emmanuel (CFDT)

Mme la Présidente.- Quelques éléments.

Je voulais porter à votre connaissance la désignation des conseillers régionaux qui vont siéger au sein de la CLI. Pour la CLI de Flamanville, deux titulaires : David Margueritte et Didier Peralta ; et un suppléant : Hubert Dejean de la Batie.

M. LUCE.- Certains sénateurs ou élus ne viennent jamais. Je propose que l'on fasse un courrier pour que les parlementaires viennent au moins une fois par an.

Mme la Présidente.- Je peux leur faire un courrier. Nous nous organisons pour qu'ils puissent avoir les comptes rendus de la CLI et l'ordre du jour. Ils sont au courant des travaux de la CLI. Je note à votre demande de leur faire un courrier pour signifier l'importance que vous accordez à leur présence au sein de la CLI.

M. Brasseur est excusé et il est représenté par M. David Le Hire, son directeur adjoint. Il y a un parfait tuilage entre M. Brasseur et M. Le Hire. Merci de votre présence. Nous avons aussi la présence de M. Piquant, le nouveau sous-préfet coordonnateur du chantier EPR qui remplace Florus Nestar. Nous accueillons M. Marmion, directeur de cabinet de la Préfecture de la Manche et M. Legallet qui va se prêter à un exercice que vous lui avez demandé ce matin pour nous parler du PPI.

L'ensemble de vos échanges sont enregistrés. N'oubliez pas d'appuyer sur vos micros si vous souhaitez que vos propos figurent dans le compte rendu, ils sont enregistrés et retranscrits.

Le travail d'expertise sur la cuve de l'EPR pour lequel un certain nombre de membres de la CLI sont présents pour représenter la CLI de Flamanville. Ils s'organisent pour assister à l'ensemble des échanges autour de cette expertise. Les travaux de l'expertise devraient être rendus fin juin, et une réunion aura lieu le 6 juillet pour faire un retour sur ces travaux.

À ce sujet, je voulais vous faire part d'une information. Mme Ségolène Royal a insisté pour que le travail effectué autour de la cuve de l'EPR fasse l'objet d'une information auprès de la population. Elle ne s'est pas adressée directement aux CLI pour demander cette information, mais j'ai trouvé que c'était notre rôle de lui rappeler que nous CLI sommes mobilisés, que nous travaillons et faisons en sorte d'assurer ce retour d'information auprès des différentes parties prenantes du projet, comme le stipule la loi. Nous avons fait un courrier dans ce sens. Je l'ai invitée à l'AG du 6 juillet afin qu'elle se rende compte par elle-même de la qualité des

travaux et de l'application que nous avons à travailler ensemble, en étant parfaitement représentatifs des uns et des autres.

M. LAURENT.- Vous avez raison d'insister sur votre démarche. Avant-hier, nous étions en réunion du groupe de travail au comité sur le déroulé de la cuve. Il va y avoir prochainement un déplacement en Allemagne sur les éprouvettes dans un laboratoire qui a été choisi. De là, il va y avoir des réponses techniques sur ces affaires, et je peux vous assurer que nous faisons le relais vis-à-vis de la CLI et de sa démarche pour les résultats qui seront publics. Le haut comité s'est accaparé de cette information du fait qu'il y a la mission de Mme la ministre dans cette affaire. Je n'oublie pas d'insister vis-à-vis de votre démarche.

Mme la Présidente.- La CLI de Flamanville visitera le chantier EPR le mercredi 30 mars. Il est important d'être présent à 14 heures à la cantine de la mine pour les membres inscrits à la visite.

Une petite information, nous étions en réunion inter CLI pour le projet du livre blanc. Nous avons parlé d'une réunion le 20 mai à condition que nous ayons bien un chargé de mission. Il arrive le 1^{er} avril donc nous pourrons nous voir le 20 mai.

Nous passons à l'ordre du jour.

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Mme la Présidente.- Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?

M. MARTIN.- Je ne l'approuve pas car je considère qu'un certain nombre de paragraphes ont été omis bien que j'ai écrit début mars pour le signaler. Vous avez dit que le micro fait foi. Pour moi, le micro n'a jamais fait foi. Les paragraphes qui manquent, les trois que j'ai cités et envoyés à MM. Varin et Lunel portaient précisément sur des aspects favorables à l'EPR. Comme par hasard, ils ont disparu de la rédaction donc je n'accepte pas ce compte rendu. L'AEPN vote contre.

Mme la Présidente.- Un compte rendu de réunion reprend les échanges développés en réunion. Je ne peux pas prendre en compte dans un compte rendu des échanges qui sont parvenus après la réunion par email. Quand nous sommes en CLI, nous avons le temps d'échanger. La prochaine fois, je vous invite à en faire part pendant la réunion de façon que cela puisse être enregistré, noté et retranscrit.

M. MARTIN.- Les trois paragraphes dont je fais état ont été annoncés en réunion, MM. Ménager, Ohayon et Frund avaient parlé. Comme j'ai l'habitude de prendre des notes, cela a été énoncé. Je peux les fournir comme je l'ai dit dans le mail du 19 mars envoyé à MM. Lunel et Varin. Je considère qu'il y a une simplification du compte rendu que je n'accepte pas car comme par hasard ou par coïncidence, ce sont toujours les aspects favorables à l'EPR qui sont écartés. Personnellement, je ne suis pas d'accord. Il ne s'agit pas de choses qui ont été échangées après, cela a été dit en réunion et j'ai ici les manuscrits. Je peux vous les présenter. Donc je n'approuve pas ce compte rendu.

Mme la Présidente.- Je vous remercie de votre intervention. Je resterai sur la position annoncée sur les enregistrements dans un souci d'équité entre tous les participants. Y a-t-il d'autres interventions ou oppositions au compte rendu ?

M. FOOS.- Je suis étonné de ce que dit M. Martin car jusqu'à présent, on nous demande notre avis, on donne des observations et on en tient compte. Je sais la façon dont M. Martin fait sérieusement les choses. Personnellement, je m'abstiendrai. C'est pour la démarche. D'habitude quand on renvoyait les observations, on tenait compte de ce qui était donné. Je m'abstiens sur ce compte rendu également.

M. FAUCHON.- Dans un souci d'information et pour pouvoir émettre un vote, dans tous les cas je m'abstiendrai. Je souhaiterais que l'on nous envoie l'enregistrement ou le contenu de l'enregistrement pour apprécier les propos qui ont été dits. Et si c'est dans l'enregistrement, nous en ferons part à une prochaine réunion. Dans l'immédiat, je m'abstiens et je souhaite que l'enregistrement soit retranscrit et nous soit envoyé.

Je suis convaincu, pour l'avoir pratiqué depuis longtemps, que les propos que tient M. Martin et qui sont un petit peu remis en cause par rapport à ce compte rendu, que l'on puisse se faire un propre jugement pour voir effectivement si ce manque de retranscription dans le compte rendu correspond bien à un manque par rapport à l'enregistrement ou pas. Je souhaite et je demande que l'on nous envoie une retranscription de l'enregistrement pour savoir si les enregistrements ont un sens ou pas. Je ne porte pas d'avis avant. Quand j'aurais eu les retranscriptions des enregistrements, cela me permettra d'émettre un avis sur la validité des enregistrements et des comptes rendus.

M. SOBECKY.- Madame la Présidente, est-il possible au regard des remarques qui sont faites et que je trouve tout à fait justes, de bon sens, d'annexer la partie qui n'a pas été prise en compte à ce procès-verbal ? Dans le cas inverse, je m'abstiendrai et un de mes collègues également.

M. BARON- Pour la même raison, je vais m'abstenir également sur ce compte rendu.

M. LAURENT.- Madame la Présidente, je pense que dès l'instant qu'on va vérifier l'enregistrement, si cela a été dit, il faut absolument l'ajouter au compte rendu. C'est mon point de vue personnel. Sinon je m'abstiens.

M. HELLENBRAND.- Je souhaite m'abstenir également.

M. VARIN.- Sur la partie soulevée par M. Martin, car j'étais destinataire de son message, les propos qu'il a demandés d'être corrigés ont été tenus par l'exploitant. C'est difficile pour nous que quelqu'un demande de corriger les propos de l'exploitant. S'il souhaite apporter une correction ou un complément. Nous sommes coincés en tant qu'administration de savoir qui corrige les propos de qui. Si tout le monde se met à donner son avis ou compléter les propos tenus par les uns et les autres, cela va être compliqué. Nous ferons comme vous nous direz de faire. Mais dans le cas précis, ce ne sont pas les propos de M. Martin qui ont été omis, mais ceux de l'exploitant que M. Martin estime devoir être enrichis.

M. BIHET.- Je ne sais pas si M. Martin rapporte des propos de l'exploitant, mais s'il rapporte des propos tenus pendant la réunion, je ne vois pas pourquoi on ne les mettrait pas au compte rendu.

M. MARTIN.- J'ai surligné en jaune ce qui a été dit. J'ai noté très soigneusement ce qu'a dit M. Frund et cela doit figurer au compte rendu car ce sont des propos de séance. De même, M. Ménager avait fait un certain nombre de remarques sur le second paragraphe, je les ai pris à la volée. Ces propos figurent en interligne. Le troisième de M. Ohayon était une réponse à une question posée dans l'assemblée. Je ne comprends pas pourquoi ces propos ne figurent pas dans le compte rendu. Pour moi, même s'ils viennent de l'exploitant, ils sont valables. Si chacun ne répond qu'à ses propres réponses, le compte rendu n'est plus un compte rendu mais un document d'orientation.

Mme la Présidente.- Je souhaite rester au contenu des enregistrements. Un compte rendu, c'est ce qui s'est dit en réunion. Nous avons la chance d'avoir l'enregistrement qui permet de retracer fidèlement ce que nous évoquons. Quand nous sommes en réunion de CLI, nous avons le temps d'exprimer les choses car nous sommes ensemble pour cela. Vu les interrogations que cela soulève, reportons la validation de ce compte rendu. Les enregistrements seront communiqués à ceux qui les souhaitent et je demande une retranscription fidèle des comptes rendus. Nous allons regarder cela en détail.

Aujourd'hui, faites bien attention au micro car tout ce qui sera dit hors micro ne sera pas sur l'enregistrement. En revanche, nous ne pouvons pas admettre le principe d'avoir des ajouts, ou alors au cours de la réunion suivante, noter un point précis.

Cela vous convient-il d'ajourner la validation de ce compte rendu ?

Accord des membres.

Emmanuel Lunel est à disposition de ceux qui veulent avoir copie de l'enregistrement et l'écouter pour se faire une idée.

Accord des membres.

2. ÉVÉNEMENTS DE NIVEAU 1 SURVENUS SUR LE SITE DE FLAMANVILLE DEPUIS LA DERNIÈRE CLI, DU 28 SEPTEMBRE 2015. (EDF - ASN)

M. LE HIRE.- Le premier événement de niveau 1 déclaré par le site de Flamanville 1-2 s'est déroulé mi-septembre 2015 lors des opérations sur la visite partielle de la tranche 2. L'événement est un défaut de montage sur des robinets thermostatiques. Nous avons procédé à des opérations de contrôle sur les circuits de graissage des pompes d'injection de sécurité, ce que l'on appelle le système RIS, qui est un système de secours qui permet d'introduire de l'eau borée sous pression dans le circuit primaire en cas de fuite sur ce circuit. À cette occasion, nous avons détecté un défaut de montage sur ces robinets thermostatiques qui équipent les circuits de graissage. Nous avons procédé immédiatement à l'échange standard des robinets thermostatiques et nous avons démontré le bon fonctionnement des pompes malgré ce défaut de montage.

De ce fait, nous avons considéré que cet événement n'avait eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, ni sur la radioprotection ni sur l'environnement. Cependant, en raison de la présence de ce défaut de montage sur plusieurs matériels qui remplissent les mêmes fonctions, ce que l'on appelle les défauts de mode communs, la direction de la centrale a déclaré cet événement au niveau au niveau 1 de l'échelle INES, échelle internationale de classement des événements nucléaires qui comprend sept niveaux.

Le deuxième événement de niveau 1 déclaré par le site de Flamanville 1-2 depuis la dernière CLI s'est déroulé durant la visite partielle de la tranche 2 au deuxième semestre 2015. C'est le dépassement du délai de remise en service du transformateur auxiliaire de l'unité de production n°2, événement qui s'est déroulé le 9 octobre 2015. Nous étions en arrêt de tranche, tout le combustible était déchargé et stocké dans la piscine de désactivation dans le bâtiment combustible. Et nous avons constaté une perte d'huile sur le réfrigérant d'un transformateur auxiliaire qui alimente en électricité l'unité de production n° 2 dans cette phase d'arrêt de tranche. Suite à cet événement, nous avons perdu le transformateur auxiliaire et une alimentation électrique de secours prévue à cet effet a automatiquement pris le relais. Il n'y a pas eu perte d'alimentation des tableaux électriques. Egalement nous sommes assurés de la pleine disponibilité de l'ensemble des moyens complémentaires

de secours mobilisables pendant la durée de cet événement. Cet événement n'a eu aucun impact sur la sécurité des intervenants, sur la sûreté, la radioprotection et l'environnement.

Durant cet événement, nous avons mis en place une organisation spécifique qui nous a permis d'avoir l'appui de l'ensemble des entités nationales EDF et nous avons aussi communiqué sur l'évolution de cette situation en permanence à l'autorité de sûreté nucléaire. Cependant, comme le temps nécessaire au traitement technique de l'événement a dépassé les délais qui sont requis dans les spécifications techniques d'exploitation, nous avons déclaré cet événement le 12 octobre 2015 à l'autorité de sûreté nucléaire au niveau 1 de l'échelle INES.

M. BOUYT- Je n'ai pas d'éléments complémentaires à ajouter concernant le premier événement significatif qu'a exposé EDF.

Concernant le deuxième événement, je souhaiterais dire que c'est un événement de niveau 1 qui a été déclaré. Il a fait l'objet d'une attention particulière de l'ASN étant donné la situation puisqu'en pratique, le réacteur était à l'arrêt. Il s'est trouvé en situation où il n'avait plus accès aux alimentations électriques externes de la centrale pendant deux jours environ. Au cours de cette période, l'alimentation du réacteur a été assurée de façon prévue à cet effet par les groupes électrogènes.

Néanmoins, il y a eu une dégradation de la défense en profondeur car ce n'était pas une alimentation électrique normale. Le fonctionnement de ce groupe électrogène de secours a fait l'objet d'une attention particulière d'EDF et d'un suivi tout au long de l'événement. La mobilisation d'EDF dans ce contexte a permis de répondre à la situation avec une mobilisation du site et un appui national comme l'a signalé M. Le Hire. L'ASN a également suivi la situation, il se trouve que c'était pendant un week-end avec une mobilisation de l'ASN et de l'IRSN pour suivre l'évolution de la situation technique.

À l'issue de cet événement, l'ASN a conduit deux inspections. Une première réactive dès le 13 octobre et une deuxième les 22 et 23 octobre pour examiner de façon plus détaillée les circonstances et les causes profondes de l'événement à ce stade. Comme EDF l'a signalé, l'événement a fait l'objet d'une déclaration et d'un processus de retour d'expérience qui donne lieu à un compte rendu d'événement significatif qui a été transmis à l'ASN. L'instruction s'est poursuivie sur ce sujet, en particulier sur la question de l'organisation de la

maintenance préventive du transformateur auxiliaire qui a fait l'objet d'une défaillance et également la surveillance des intervenants extérieurs qui avaient procédé à des opérations de maintenance immédiatement avant la perte d'huile qui a abouti à l'arrêt du transformateur auxiliaire.

Des demandes complémentaires seront adressées à EDF à l'issue de cette instruction pour avoir un retour d'expérience complet de la situation. Je signale que la gestion elle-même de l'événement a fait l'objet d'une réunion de retour d'expérience le mois dernier à l'ASN au niveau national pour revenir en particulier sur les échanges d'information au cours de l'événement entre EDF et l'ASN qui s'ils ont été tout à fait satisfaisants au cours de l'événement dans les premières parties, les premières heures de l'événement, restaient imprécis. Ensuite la situation a été très clairement expliquée et suivie à la fois par EDF et l'ASN.

Voilà les quelques compléments que je souhaitais faire sur ce sujet.

Cela ne concerne pas directement le site en tant que tel, vous signalez un autre événement significatif de niveau 1 déclaré par EDF et qui concerne les transports de substances radioactives. Pourquoi j'en parle ? Parce qu'il a été détecté au cours d'une inspection de l'ASN qui s'est déroulée à l'occasion d'une expédition depuis le site de Flamanville. Cela concerne l'utilisation de citernes d'expédition qui sont appelées à recevoir des concentrats d'eau borée et lors de l'inspection, plusieurs non-conformités concernant l'utilisation de la citerne ont été observées. Cela concerne les documents réglementaires qui précisent les dispositions qui doivent être respectées qui n'étaient pas pleinement mises en œuvre, en particulier pour ce qui concerne les températures qui doivent être respectées vis-à-vis des citernes elles-mêmes et de leur contenu. Pour éviter la cristallisation de l'eau borée, il faut avoir une coulée à une certaine température suffisante. Il convient que la citerne soit bien adaptée. Il y avait des incohérences réglementaires sur ce respect des bonnes températures que pouvaient supporter les citernes.

À la suite de cette inspection, une instruction nationale a été faite et un retour d'expérience complet conduit par EDF qui a permis d'identifier d'autres situations d'écart pas seulement liées au site de Flamanville mais à tous les autres transports de ce type. En tant que tel, l'événement en lui-même relève du niveau 0 de l'échelle INES, mais étant donné qu'il a été

répéter au cours de nombreuses expéditions, l'ASN a reclassé l'événement générique au niveau 1 de l'échelle INES.

Mme la Présidente.- Avez-vous des questions par rapport à cette première intervention ?

M. FAUCHON.- J'aurais une demande par rapport à l'événement du 9 octobre. J'aurais souhaité que nous ayons communication et information non pas des relations entre EDF et l'ASN sur la gestion de cet événement, mais de savoir l'ensemble de la communication qui a pu intervenir par rapport à la préfecture. Cet événement ayant mobilisé de façon importante les moyens avec un niveau de suivi rapproché pendant une période relativement longue, que nous puissions avoir les informations pour pouvoir, d'un autre côté, apprécier dans d'autres situations le niveau d'information et les relais d'information qu'il pourrait y avoir vers les autres élus.

Si cela pouvait être examiné et que l'on nous transmette les informations par rapport à cet exemple qui est tout à fait instructif et qui permet d'avoir une bien meilleure compréhension de l'ensemble de la chaîne d'information et de la déclinaison jusqu'aux élus que nous sommes.

M. MARMION.- S'agissant de la chaîne d'information, deux points à rappeler. L'information a été communiquée de façon quasi immédiate à la préfecture, M. Legallet ici présent, était de permanence ce jour-là, il s'en souvient parfaitement. Ensuite durant tout le déroulement de la gestion de l'événement, les services de la préfecture ont été parfaitement tenus informés.

M. FAUCHON.- Ma demande est d'avoir une réponse formelle sur ce qui s'est passé sur l'ensemble de la suite de l'événement et nous regarderons par rapport à l'information qui est faite vers la préfecture, par rapport aux informations que nous pouvons avoir à un autre niveau, à partir du moment de quel moment il est appréciable que nous soyons informés ou pas. Avoir sur cet événement qui est tout à fait significatif un rapport et une analyse précise du suivi de l'information pour apprécier à des échelles autres que celles de la préfecture comment circule l'information et à partir de quel moment nous avons une information.

M. MARMION.- A votre niveau, quand avez-vous disposé de l'information ?

M. FAUCHON.- Ce n'est pas la question.

Je pense que dans la compréhension, il sera utile d'aller jusqu'au bout de l'ensemble de l'analyse de l'ensemble du circuit des informations.

M. MARMION.- C'est une question strictement factuelle.

M. FAUCHON.- Je comprends bien.

Mme la Présidente.- D'autres interventions ?

M. LEPETIT.- Un petit point, un constat, car les deux événements de niveau 1 ont un point commun, c'est toujours suite à des contrôles post-maintenance, ou post-intervention qui sont faits sur le matériel. Dans un premier cas, c'est un matériel qui n'est pas correctement équipé et dans le deuxième cas, c'est suite à une maintenance. Avez-vous tiré des enseignements par rapport à cette situation de réception après maintenance des installations ou autre ? C'est un point de vigilance.

M. LE HIRE.- Nous sommes sur notre démarche de maîtrise de la qualité de maintenance, engagée depuis plusieurs années à EDF avec l'ensemble de nos partenaires industriels. Nous travaillons avec eux sur l'amélioration de la qualité des interventions, l'amélioration des compétences des intervenants avec la notion d'entraînement sur des maquettes que nous avons en local ou chez eux.

Nous travaillons également sur le renforcement de notre démarche de surveillance des opérations réalisées par nos partenaires et sur la notion de contrôle technique. Nous avons engagé beaucoup de démarches permettant de renforcer cette maîtrise de la qualité de maintenance et éviter ce type d'événement. Ce sont deux événements qui rentrent dans notre boucle d'amélioration de la qualité.

Mme la Présidente.- Je propose de passer au point suivant.

3. POINT SUR L'ARRÊT DE TRANCHE DE L'UNITÉ N° 2

Mme la Présidente.- L'arrêt a eu lieu entre août et novembre. Il s'agit d'évoquer la façon dont s'est réalisé le bilan de la deuxième tranche.

M. LE HIRE.- Nous étions sur un arrêt type visite partielle. Nous avons trois typologies d'arrêts de tranche chez EDF :

- des arrêts pour simple rechargement d'une durée d'environ 30 jours,
- des visites partielles qui ont une durée d'à peu près 60 jours,
- des visites décennales qui ont une durée d'à peu près 90 jours.

Cela dépend du nombre de modifications que l'on va intégrer sur ces arrêts.

Là, nous étions sur une visite partielle qui était proche en termes de programme d'activité de celui qui s'est déroulé sur l'unité de production n° 1 au premier semestre 2015.

Cet arrêt de tranche répond à trois objectifs majeurs :

- recharger le réacteur avec du combustible neuf. On remplace un tiers du combustible lors de cette visite partielle ;
- inspecter l'installation dans le détail selon un programme préétabli et validé par l'autorité de sûreté nucléaire ;
- réaliser des opérations de maintenance et de modification de façon à pouvoir renforcer la fiabilité de nos installations et améliorer et la sûreté et la disponibilité.

Ces trois objectifs concourent au niveau de la sûreté de l'installation de l'issue de l'arrêt de tranche.

Durant cette visite partielle, nous avons réalisé environ 8 000 activités, c'était comme une visite partielle avec un programme très chargé, comme sur l'arrêt de tranche du premier semestre. Ce qui correspond à 130 000 heures travaillées durant cette visite et nous avons eu chaque jour environ 1 500 intervenants extérieurs sur le site avec des pics proches de 2 000. Ce qui a nécessité de mettre en place un projet logistique de façon à pouvoir

améliorer les flux en termes de parking, de restauration et d'acheminement ensuite sur l'ensemble de nos installations.

Nous avons déploré trois accidents avec arrêt de travail sur cette visite partielle, des accidents sans gravité pour les intervenants.

Cet arrêt de tranche a duré 96 jours.

Concernant le renouvellement du combustible, un des objectifs de la visite partielle, ces opérations se déroulent en deux étapes. Une première étape de 40 heures qui consiste à décharger l'ensemble des éléments combustibles depuis la piscine du bâtiment réacteur vers la piscine de désactivation, située dans le bâtiment combustible attenant au bâtiment réacteur.

Une deuxième phase de rechargement, qui dure 40 heures en moyenne. On réintroduit dans le bâtiment réacteur l'ensemble des assemblages combustibles. Durant cette opération, un tiers du combustible est remplacé par des combustibles neufs. Tous les assemblages combustibles ont été contrôlés auparavant dans la piscine de désactivation pour garantir leur pleine opérabilité quand ils seront introduits dans le bâtiment réacteur.

Sur quelques opérations majeures réalisées sur cette visite partielle, nous avons procédé à la pose d'une peau composite dans le bâtiment réacteur. Opération qui permet de rénover la surface interne du bâtiment réacteur et du coup, d'améliorer l'étanchéité de la troisième barrière de sûreté, l'enceinte de confinement. Cette opération a nécessité l'emploi de 80 personnes par poste, opération en 3x8 sur une durée d'à peu près 40 jours. 80 personnes par poste ont été mobilisées, ce qui correspond à 13 000 heures de travail. C'était un des chantiers de dimensionnement de l'arrêt de tranche.

Une autre opération majeure durant cette visite partielle, nous avons réalisé la maintenance d'un des trois rotors basse pression de la turbine. Durant cette visite partielle, ce rotor a été entièrement démonté. Des contrôles par ultrason ont été réalisés de façon à pouvoir identifier d'éventuelles indications de début de dégradation. C'est bien dans le cadre de la maintenance préventive. Ce sont des opérations qui sont réalisées selon un programme de base de maintenance préventive préalablement construit par les entités nationales.

En complément, nous avons remplacé deux réchauffeurs haute pression dans la partie secondaire de l'installation, en salle des machines. Ce sont des échangeurs thermiques qui

préchauffent l'eau du poste d'eau, en aval du condenseur, avant l'envoi de cette eau dans les générateurs de vapeur, où l'eau sera transformée en vapeur. Ce sont des réchauffeurs d'une longueur de 16 mètres qui pèsent 150 tonnes. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme Grand Carénage du site. Nous avons réalisé cette même opération sur la visite partielle tranche 1 au premier semestre 2015. C'est une opération qui est préparée et suivie par notre centre d'ingénierie de l'équipement de tour.

Mme la Présidente.- Avez-vous des questions particulières sur ce bilan ?

M. MARTIN.- Les réchauffeurs sont ceux qui fonctionnent au-delà de 70 ou 75 bars ? Dans la partie secondaire ?

M. LE HIRE.- Oui, on est bien sur la partie secondaire.

M. MARTIN.- Ont-ils été fabriqués en France ?

M. LE HIRE.- Il me semble qu'une grande partie est fabriquée en Italie.

M. AUTRET.- Je me posais la question de savoir si la rénovation de la paroi interne de l'enceinte de confinement correspondait à une remise à niveau ou à un problème identifié, un besoin sur la centrale ou toute autre chose.

M. LE HIRE.- Cela ne correspond pas à un problème. Nous sommes sur des opérations de renforcement d'étanchéité à la troisième barrière. Nous réalisons à chacune des visites décennales une épreuve enceinte, nous gonflons l'enceinte entre 4 et 5 bars de façon à pouvoir renforcer l'étanchéité de cette paroi. Nous procédons à la pose de pont composite qui renforce l'étanchéité du béton initial.

Nous allons poursuivre ces opérations durant les visites décennales de 2018 et 2019 sur les tranches 1 et 2 en vue de satisfaire les critères d'étanchéité de la troisième barrière.

M. AUTRET.- Ce sont des opérations génériques déclenchées pour l'amélioration de l'ensemble ?

M. LE HIRE.- Génériques non, ce sont des opérations déclenchées sur les sites où pour autant même s'il y avait eu un respect des critères d'étanchéité, il fallait quand même améliorer ce critère. Il y a quelques sites sur lesquels nous procédons à ces opérations.

Mme la Présidente.- Pas d'autre d'interrogation ? On peut passer au point suivant.

4. HABILITATIONS DES PERSONNELS EMPLOYÉS PAR LES EXPLOITANTS AVEC UN STATUT INTERNE, AINSI QUE LES EMPLOYÉS DE LA SOUS-TRAITANCE ET PRÉSENTATION DES MESURES DE SÉCURITÉ PRISES CONCERNANT LES INB ET LES TRANSPORTS (EDF)

M. LE HIRE.- En termes de modalités sur le contrôle des personnels qui ont accès au site, lors de la première demande d'accès sur site, l'employeur nous remet une fiche individuelle d'accès qui comprend un certain nombre d'éléments, dont la civilité et l'adresse, pour tout ce qui est intervenant EDF ou prestataire. Cette fiche permet ensuite la réalisation d'une enquête administrative de la part de la préfecture qui émet un avis.

Ensuite, une demande de renouvellement est réalisée de manière régulière pour tout le personnel, qu'il soit personnel EDF ou prestataires. En 2015, la préfecture a réalisé 6 400 enquêtes administratives et nous avons procédé à quelques refus d'accès.

Suite aux récents attentats perpétrés en France, notamment ceux du 13 novembre dernier, et en complément des mesures de sécurité habituelle, nous avons mis en place des mesures complémentaires. La première d'entre elles est la fermeture de tous les accès qui permettent de se rendre devant la centrale. On fait un pré filtrage, un contrôle visuel des badges et des véhicules est réalisé de manière systématique. Toutes les visites de la centrale ont été suspendues après les attentats du mois de novembre et ont repris le 1^{er} mars dernier. Nous mettons en place des mesures sécuritaires complémentaires dont je vous donne quelques éléments visibles. Le caractère confidentiel défense ne me permet pas de déployer davantage de mesures.

Les plus visibles sont l'installation de tourniquets hachoir en remplacement des tourniquets standard sur le poste d'accès principal de la centrale, le remplacement de la clôture par du grillage renforcé, la mise en place de caméras supplémentaires.

Mme la Présidente.- Des questions particulières sur ce sujet ?

M. MARMION.- Un point par rapport au contexte et aux mesures qui sont prises. Nous n'entrerons pas dans le détail des mesures. Sur la question du criblage, je voulais confirmer à l'assistance que l'ensemble de ces dossiers fait l'objet d'un examen attentif et individualisé. Il ne s'agit pas d'une procédure qui serait générique, chaque cas est examiné avec la plus grande attention et le cas échéant, des recoupements et des échanges d'informations

peuvent être effectués par nos services avec les services des autres préfectures en charge. Je ne vous apprends rien. En fonction de la répartition des demandes d'autorisation telle que définie par EDF, certains accès, y compris sur le site de Flamanville, font l'objet d'un examen par les préfectures d'autres départements compétentes par rapport à tel ou tel sous-traitant. Il est important de le rappeler ici car en termes d'identification, de traçabilité et de sécurisation des accès, il est pertinent pour nous d'avoir le droit de regard le plus large possible.

Pour le reste, nous ne sommes pas amenés à évoquer dans le détail des mesures prises au niveau du PSPG mais soyez assurés que dans le contexte actuel, la vigilance est particulièrement marquée, que ce soit par rapport aux mesures en termes de contrôle des accès et de dissuasion des tentatives d'intrusion mais aussi par rapport aux conditions dans lesquelles les criblages sont opérés par les services.

Mme la Présidente.- Merci de ces précisions. Avant d'évoquer le bilan dosimétrique, je souhaite vous présenter les excuses de Yannick Rousselet qui s'est blessé à la cheville et ne peut pas être présent aujourd'hui. Il nous présente ses excuses, d'autant qu'un certain nombre de points sont à l'ordre du jour à son initiative.

M. AUTRET.- Une question pour M. Marmion. Les contrôles et l'ensemble de ces dossiers ont-ils fait l'objet d'une attention particulière ? Est-ce que ce que sont les dossiers ou est-ce qu'il y a aussi des visites, des déplacements sur sites, des choses concrètes au-delà du simple suivi des dossiers ?

M. MARMION.- S'agissant de l'examen de dossiers individuels, quand on parle de criblage de demande d'accès, ce sont des échanges et des prises de contact.

S'agissant des mesures de sécurisation sur le site en itération étroite avec les autorités ici présentes, cela inclut des visites, des contrôles, des points de situation.

**5. BILAN DOSIMÉTRIQUE 2015. DOSIMÉTRIE DES SALARIÉS D'EDF FLAMANVILLE, ET SOUS-TRAITANCE.
FAIRE APPARAÎTRE DOSIMÉTRIE ARRÊT DE TRANCHE N°1 ET N°2 (EDF)**

M. LE HIRE.- Pour rappel, nous faisons une évaluation dosimétrique de nos travaux chaque année, tranche en marche et tranche à l'arrêt. Nous avons différentes phases pour faire ce processus d'évaluation dosimétrique.

Une première phase de préparation qui est construite entre le service compétent en radio protection et l'ensemble des services du site. Une phase qui bien évidemment est réalisée en lien avec l'ensemble des travaux sur l'installation.

Une fois cette phase d'inventaire réalisée, une phase d'analyse des conditions d'intervention de façon à pouvoir identifier pour chacun des travaux réalisés en zone contrôlée des actions d'optimisation. Par exemple, la mise en place de plomb sur le chantier de façon à pouvoir faire un écran par rapport aux intervenants, ou un travail d'optimisation du phasage des activités. À savoir que les travaux réalisés de tuyauterie en eau sont moins dosants qu'en tuyauterie vide. Nous essayons autant que cela est possible de faire l'ensemble des travaux tuyauterie pleine.

Une fois qu'on a fait ce travail d'optimisation dosimétrique, une phase de réalisation avec un suivi journalier par notre service compétent en radioprotection EDF avec des contrôles de chantiers réalisés par ce personnel de radioprotection et un appui mené de manière permanente pour les chantiers à enjeux, par nos personnels de radioprotection mais aussi au travers d'outils et de moyens qui permettent de pouvoir optimiser la radioprotection.

Parmi ces moyens, nous avons la télé dos dosimétrie, des systèmes de phonie entre les intervenants et ceux qui sont en arrière-plan qui ont du coup cette surveillance permanente de la dosimétrie des intervenants. La mise en place de postes de protection biologique complémentaire en cas d'élévation plus que prévue initialement de la dosimétrie. Nous sommes toujours dans cette phase permanente de limitation de la dosimétrie des intervenants.

Les indicateurs clés sont le suivi quotidien et l'analyse de la dosimétrie de l'arrêt de tranche, et le respect de la tenue de nos objectifs à programme constant. Nous suivons en

permanence le nombre de personnes qui ont une dosimétrie supérieure à 14 mSv. La limite réglementaire pour les intervenantes de catégorie A est de 20 mSv par an et pour les intervenants de catégorie B, inférieure à 6 mSv par an.

Pour les deux visites partielles 2015 au cours desquelles il y a eu un grand nombre de chantiers aussi bien en zone contrôlée qu'hors zone contrôlée, nous avons respecté les objectifs dosimétriques construits et validés par nos entités nationales. Sans rentrer dans le détail, pour chacune d'entre elles, nous avons fait moins que l'évaluation dosimétrique initiale avec un nombre de personnes avec dosimétrie individuelle supérieure à 14 mSv nul pour chacune des visites partielles. Nous mesurons le nombre d'intervenants EDF et prestataires qui dépassent des pré seuils. Nous avons défini un pré seuil de 4,5 mSv. Sur la tranche 1, il y a eu 8 dépassements et 2 dépassements pour la tranche 2.

La dose individuelle moyenne est de 0,43 mSv pour la tranche une et 0,32 mSv pour la tranche 2 sachant qu'il y avait moins d'opérations à forte dosimétrie sur la tranche 2 par rapport à la tranche 1.

Globalement, entre les travaux réalisés sur les visites partielles tranche 1 et tranche 2 plus les travaux réalisés sur tranche en marche, nous avons l'objectif de faire moins de 1 006 ohm MsV par tranche en 2015, et nous avons respecté cet objectif avec un résultat de 966 ohm MsV par tranche. Ce qui fait une dosimétrie moyenne individuelle de 0,4 mSv pour les deux arrêts de tranche de 2015.

Le schéma que vous pouvez voir en-dessous illustre l'évolution de la dose horaire annuelle pour le parc nucléaire EDF depuis 2005 jusqu'à 2015, avec une forte décroissance. Cela traduit bien évidemment toutes les actions d'optimisation sur les chantiers. Un gros travail est réalisé avec nos partenaires industriels. Sur l'exemple de Flamanville 2015, nous avons eu une dose horaire de 4 µSv par heure, en deçà de la moyenne nationale.

Quelques détails du bilan annuel avec le nombre de personnes qui sont restées inférieures à un mSv et le détail des personnels EDF et prestataires qui ont dépassé ces pré seuils de 4 mSv.

M. FAUCHON.- Pourriez-vous revenir sur un transparent précédent, avec les doses maximales ? La dose maximale individuelle, c'est 5,14 et 5,6. Je voyais des bilans annuels entre 9 et 10. C'est le bilan global ?

M. LE HIRE.- C'est le bilan global avec les deux arrêts de tranche, plus tranche en marche. C'est un bilan global mais c'est le nombre d'individus qui ont eu ces différents seuils.

M. FAUCHON.- C'est une question de lecture et de disposition du graphique.

La dose maximale est de 5 et quelque.

M. LE HIRE.- Sur l'arrêt de tranche 1.

M. FAUCHON.- Cela veut dire qu'il y a des gens qui sont entre 10 et 11.

M. LE HIRE.- Sur la globalité de l'année 2015, oui.

M. FAUCHON.- On n'a pas la dose maximale annuelle de l'année ?

M. LE HIRE.- Au travers de ce schéma, 3 personnes ont eu entre 10 et 11 mSv sur l'ensemble de l'année 2015. Donc personne n'a eu une dose supérieure à 11 mSv sur l'ensemble de l'année 2015.

M. FAUCHON.- On nous donne la dose maximale annuelle sur un arrêt mais on n'a pas la dose maximale annuelle sur l'année.

M. LE HIRE.- Si, si.

M. FAUCHON.- Je ne comprends pas. Je vais regarder les graphiques.

M. LE HIRE.- Là, par exemple vous avez 3 personnes qui, sur l'ensemble de l'année, ont eu entre 10 et 11 mSv.

M. FAUCHON.- Il est intéressant d'avoir la dose maximale annuelle d'une personne.

M. LE HIRE.- Vous avez les deux. Le maximum est inférieur à 11 mSv. Il y a trois personnes qui ont eu entre 10 et 11 mSv sur l'année 2015.

M. FAUCHON.- Je suis attaché à cette question, et je remercie EDF d'avoir ce souci d'information sur les doses maximales annuelles individuelles car c'est un sujet sur lequel on ne communique pas dans d'autres endroits. Je vois que là, on ajuste la barre mais on ne communique pas non plus, sauf sur l'arrêt de tranche.

M. LE HIRE.- La communication est faite par créneau de dose, entre 10 et 11, mais je n'ai pas la valeur précise. Est-ce proche de 10 ou de 11 ?

M. FAUCHON.- C'était pour avoir une valeur maximale annuelle. Je trouve que c'est une valeur intéressante. Et parfois on a du mal à l'avoir.

M. LEPETIT.- Pour revenir au tableau tranche 1 et tranche 2, dosimétrie individuelle, dans le premier cas on est supérieur à 4,5 µSv (ou mSv) et dans le deuxième à 4 mSv ? Y a-t-il du sens à cette échelle ou pas ?

M. LE HIRE.- Je n'ai pas la réponse à votre question. Je pense que c'est un pourcentage de la dosimétrie globale. La dosimétrie globale prévisionnelle était supérieure à celle de la tranche 2. Ils ont défini des pré seuils adaptés. Je vérifierai.

M. LEPETIT.- Cela a du sens. Merci.

M. AUTRET.- Tout à l'heure, vous disiez qu'il y avait un suivi des personnels qui avaient une dosimétrie supérieure à 14 mSv par an. *A priori* vous n'êtes pas concernés. J'aurais souhaité que vous nous détailliez les modalités de mise en œuvre de ce suivi et les conséquences qui pouvaient s'ensuivre pour les personnels. Cela m'éclairerait beaucoup.

M. LE HIRE.- Je n'ai pas dit que nous faisons un suivi du personnel supérieur à 14 mSv mais un suivi de l'ensemble du personnel de façon à ne pas dépasser les 14 mSv. La limite réglementaire est bien de 20 mSv par an. Il y a quelques années, nous étions vigilants sur les gens qui approchaient les 18 mSv, et récemment ce pré seuil a été abaissé à 14 mSv. Nous sommes en relation avec l'ensemble des entreprises prestataires et des médecins du travail de façon à assurer ce suivi dosimétrique permanent. Dès qu'une personne approche ce pré seuil de 14 mSv, des mesures sont prises en relation avec les entreprises partenaires pour ventiler ce personnel sur des opérations moins dosantes et permettre qu'ils puissent respecter cette barre, ce pré seuil réglementaire de 14 mSv.

M. SOBECKI.- Sur le chiffre de 3 079 salariés en 2015 concernés par les doses, sait-on quels types de salariés sont concernés ? Leur fonction, leur statut à l'intérieur de l'entreprise.

M. LE HIRE.- Je n'aurais pas un détail plus fort que la répartition faite sur les différents tableaux entre les intervenants EDF et prestataires. Parmi les intervenants EDF, nous avons des gens qui sont dans les collèges Maîtrise et Exécution qui font des opérations sur les installations mais également l'encadrement qui fait beaucoup de visites de chantier et qui prend un peu de dose sur ces visites de chantier. Tout le monde va sur les installations.

Je ne sais pas si j'ai répondu précisément à votre question.

M. SOBECKI.- Précisément, non. Connaître en chiffres ou en pourcentage le nombre de salariés prestataires qui subissent les doses, ainsi que le nombre de salariés EDF.

M. LE HIRE.- Vous avez sur les différents graphes la proportion de personnels EDF et la proportion de personnels prestataires.

Mme la Présidente.- Pas d'autres questions sur ces aspects dosimétrie ?

M. LEPETIT.- Concernant le suivi du personnel entreprise qui passe de site en site, on est bien sur une exposition cumulée ? Ce n'est pas spécifique à Flamanville, donc il y a tout le dispositif de suivi ?

M. LE HIRE.- Oui, le pré seuil de 14 mSv s'entend sur l'ensemble des opérations réalisées sur toutes les installations nucléaires. C'est bien suivi par les entreprises partenaires et par les différents médecins du travail.

6. LA GESTION DES COMBUSTIBLES USÉS DANS LES PISCINES (EDF)

M. LE HIRE.- Sans aller dans le détail, nous avons reprécisé le cycle du combustible sur le parc nucléaire avec une phase amont qui part de l'extraction de l'uranium avec les phases de concentration, de conversion, d'enrichissement jusqu'à la fabrication des assemblages combustibles et leur utilisation dans les centrales nucléaires. Et cette phase aval qui occupe le sujet avec l'évacuation des combustibles usés vers le centre Areva de La Hague soit par voie ferroviaire soit par voie terrestre, et toutes les opérations menées en aval par Areva.

Pour ce qui concerne le sujet à l'ordre du jour, sur site, nous avons du combustible soit dans le bâtiment réacteur soit dans la piscine de stockage du bâtiment combustible. Chaque piscine combustible a 459 alvéoles, dont 193 qui doivent être en permanence vides de façon à être en capacité de décharger le combustible qui se trouve dans le bâtiment réacteur à tout moment.

50 alvéoles sont occupés par des assemblages en réserve de gestion, en capacité à réaliser un plan de cœur homogène pour le cycle à venir. Ce sont des opérations que l'on réalise une fois que le combustible est déchargé dans la piscine de désactivation. En vue de construire le plan de chargements sur le prochain cycle, on fait en sorte d'avoir des cœurs homogènes. Ces 50 alvéoles ont cette fonction.

64 alvéoles sont également libres de façon à recevoir le combustible neuf. On faisait un remplacement par tiers, ce qui correspond à ces 64 alvéoles.

Ensuite, le reste des alvéoles est disponible de façon à stocker le combustible usé en attente d'évacuation. Ces combustibles restent *a minima* 15 mois afin de pouvoir refroidir avant son évacuation à Areva.

Nous avons des programmes d'évacuation du combustible définis et organisés au niveau national par EDF en concertation avec Areva. Nous programmons un certain nombre de campagnes d'évacuation de combustible chaque année. Chaque transport est constitué de 12 assemblages combustibles.

Pour revenir sur notre gestion de l'occupation des alvéoles, il faut savoir que sur chaque cycle qui correspond à 16 mois (entre 14 et 18), on utilise 128 assemblages combustibles, 64 par tranche. Chaque année, une dizaine d'évacuation combustible est réalisée vers Areva,

soit 120 assemblages usés par an. Sur 16 mois, on fera encore plus d'évacuation d'assemblage vers Areva. Ce qui fait que le nombre de combustible évacué a été supérieur au nombre de combustible utilisé sur nos installations. On ne fait pas de stockage dans nos piscines combustibles.

M. AUTRET.- Ce que vous nous avez présenté s'apparente à la gestion de ce qui se fait maintenant. Avez-vous un prévisionnel de gestion sur plusieurs années ?

M. LE HIRE.- Ce programme est réalisé en concertation entre EDF et Areva, sur la division combustible nucléaire. Nous avons un programme d'évacuation par transports réalisé de façon à toujours assurer la bonne vacuité des alvéoles dans la piscine de désactivation. C'est un programme pluriannuel.

M. AUTRET.- Qui concerne plus que Flamanville ?

M. LE HIRE.- C'est un programme annuel qui concerne l'ensemble des installations nucléaires. Notre division combustible nucléaire EDF gère l'ensemble des unités à l'identique du site de Flamanville. Le site de Flamanville est particulier car il est proche d'Areva. Pour les autres sites nucléaires, le transport se fait par voie ferroviaire mais la gestion des piscines de désactivation est identique.

Mme la Présidente.- Je vais laisser Jacques Lepetit vous parler du sujet suivant.

7. LE TRANSPORT DE MATÉRIELS EN LIEN AVEC LE SUJET DU CAMION STATIONNÉ SUR LA COMMUNE DES PIEUX AVEC DE L'OUTILLAGE FAIBLEMENT RADIOACTIF (EDF)

M. LEPETIT.- Nous avons été saisis et informés de préoccupations et de questions de la population au sujet d'un camion qui s'est stationné un week end, qui était sur l'espace public et balisé de façon tout à fait réglementaire de transport de matières. Une question est posée dans ce sens, vous allez y apporter un certain nombre de réponses.

M. LE HIRE.- La réglementation applicable est l'arrêté du 29 mai 2009 modifié. C'est bien l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. Nous sommes justement sur le stationnement d'un véhicule du transporteur Logtrans Nuc sur la zone artisanale des Costils sur Les Pieux du samedi 19 au lundi 21 septembre.

Quelques précisions sur les conditions de stationnement que l'on estime conforme à la réglementation. Pour autant, il faut savoir que le transporteur doit examiner les conditions de sécurité de ces transports. Soit il étudie la possibilité de stationnement dans une usine ou la possibilité de faire ce transport dans un espace libre et approprié. Dans ce cas précis, le transporteur a considéré qu'il pouvait faire ce stationnement dans un espace libre et approprié à l'écart des grandes routes et des habitations, conformément à la réglementation. Avec un transport dégageable sans manœuvre particulières Bien évidemment, respecter les prescriptions, à savoir un véhicule freiné et calé verrouillé par deux dispositifs, celui du transporteur lui-même et celui du propriétaire de l'emballage avec un scellé en permanence présent sur le transport. Et une condition prescrite dans cet arrêté qui est que lors de l'absence du chauffeur, un affichage réglementaire doit être présent.

Cependant, même s'il reste de la responsabilité du transporteur d'examiner la possibilité de stationner ce transport dans l'usine, nous avons écrit à l'ensemble des transporteurs pour leur demander si le transport était à moins de 30 kilomètres de l'usine, de venir à l'usine faire son stationnement.

M. LUCE.- C'est quand même Greenpeace qui a pris le camion en photo et qui a tweeté. C'était le numéro personnel du chauffeur, il n'a pas apprécié. Il a joint des collègues de Flamanville car il croyait perdre sa place. M. Rousselet n'est pas là, je voulais lui demander pourquoi il a fait cela. Il pouvait prendre une photo et contacter l'ASN sans pour autant

tweeter. Cette question devrait être remise à la prochaine CLI. Il faut que M. Rousselet explique pourquoi il a fait cela.

Il n'est pas là.

M. LEPETIT.- Je propose de prendre en compte votre observation que je partage car nous avons eu des remontées autres que médiatiques. Des gens se sont interrogés, pas très loin de la déchetterie, pas très loin de la restauration scolaire, pas très loin d'un commerce de bouche.

Il ne faut pas que cela ne reproduise dans ces conditions et s'il y avait nécessité d'avoir des plateformes d'accueil quelque part, que ce soit prévu et dirigé.

M. LUCE.- Je n'apprécie pas la façon de faire, la démarche. Tweeter avec des numéros personnels, ils sont membres de la CLI.

L'ASN est toujours à notre disposition : on a des problèmes, on appelle l'ASN, on ne tweete pas.

M. LEPETIT.- Il y a différents niveaux de sensibilisation et de préoccupation. Il y a la population locale et un certain nombre de personnes qui peuvent avoir des interrogations.

M. AUTRET.- Au-delà de la réflexion, il me semble qu'il y a quand même confusion entre le doigt et la lune dans la métaphore. C'est le fait de montrer cela. A l'heure actuelle, nous sommes dans une situation particulière relative à tout ce qui est attentat. Est-ce que ce transport pouvait représenter quelque chose de dangereux en l'absence de toute surveillance directe et immédiate ? Et comment la préfecture a-t-elle été informée de la chose, au-delà du tweet ?

M. FOOS.- Il y a eu respect de la réglementation. A partir du moment où il y a respect de la réglementation, il n'y a pas de raison de mettre en avant des faits qui n'en sont pas, à la seule fin d'essayer d'effrayer je ne sais qui.

M. BOUYT.- Sur ce sujet, les conditions de stationnement, étant donné les substances transportées, étaient maîtrisées, répondaient aux conditions prévues dans la réglementation. Maintenant, la réglementation prévoit que ce type de transport doit être stationné dans des zones qui présentent toutes les garanties nécessaires, en particulier quand il y a des installations industrielles à proximité, il faut préférer le stationnement de ce

type de transport dans les installations industrielles. En l'occurrence, le site de Flamanville se situe à proximité de la zone, donc il devait être préféré. L'ASN a attiré l'attention d'EDF sur les optimisations à opérer, en particulier quand ce sont des transports qui se déroulent au voisinage du week-end pour permettre leur accueil par le site. C'est une démarche qui a été conduite à son terme par le site de Flamanville.

M. MARMION.- S'agissant de la préfecture, compte tenu de la description et du signalement transmis, il n'a pas été considéré comme requis de devoir prendre des mesures particulières en matière de sécurité. Mais l'information a bien été communiquée.

M. MARTIN.- Une question triviale mais technique. Il s'agissait d'un liquide activé ou d'un matériel solide contaminé ou d'un matériel solide contaminé et activé ?

Je n'ai pas compris de quoi il s'agissait. Un camion, un chauffeur, une réglementation mais quoi dedans ?

M. LE HIRE.- De l'outillage servant à nos opérations de maintenance.

M. MARTIN.- C'était du matériel solide contaminé ?

M. LE HIRE.- Tout à fait, oui.

M. MARTIN.- Pas activé ?

M. LE HIRE.- Non.

M. MARTIN.- Pas de liquide ?

M. LE HIRE.- Non.

Mme la Présidente.- Je note de reporter cet élément à la prochaine CLI pour permettre à M. Rousselet de s'exprimer sur ce point. C'est noté.

8. Rappel des travaux réalisés, liés au post Fukushima, planning des travaux restant à réaliser (EDF)

M. LE HIRE.- Sur les dispositions déjà mises en place, certaines modifications. Nous avons mis en place sur chacun des réacteurs des ailes de secours sur le toit des bâtiments électriques dans l'attente de la mise en place des diesels d'ultime secours. Je vous parlerai des échéanciers sur les diesels d'ultime secours.

Nous avons mis en œuvre très tôt des téléphones satellitaires dans chacune des salles de commande. Des téléphones à l'iridium permettant aux équipes de conduite de prévenir les entités nationales pour toute situation de crise.

Nous avons mis en place des matériels de radioprotection et d'équipements de protection individuelle supplémentaires en plus grande quantité dans de nouveaux lieux dédiés, susceptibles de résister à l'inondation et au séisme. Des comprimés d'iode, des dosimètres, des masques à cartouches et des éclairages autonomes pour renforcer l'autonomie des équipes de conduite en quart à faire face à toutes les situations.

Nous avons également délivré des formations situation de séisme pour l'ensemble des équipes en charge de la conduite des installations et nous avons sensibilisé tous les acteurs du site (exploitation et maintenance) pour gérer de manière plus efficace la prise en compte du séisme événement. Par exemple, identifier la potentialité d'une chute d'un échafaudage provisoire sur du matériel. Sur les installations, nous devons être vigilants à identifier de potentiels agresseurs sur des équipements importants pour la sûreté. Toute une démarche de sensibilisation qui est faite pour nos intervenants EDF et prestataires.

Sur les dispositions mises en place, nous avons déployé au niveau national la force d'action rapide nucléaire (FARN) qui est en capacité de déployer tous ses moyens en moins de 24 heures avec un début d'intervention 12 heures après l'alerte. Ces moyens permettent de retrouver une alimentation en eau, en électricité et en air, permettant de pouvoir gérer toutes les situations.

Trois cents personnes EDF sont réparties sur 4 bases régionales, 28 camions spécialement équipés haute motricité, 18 véhicules légers, 4 barges de franchissement de plan d'eau, possibilité également d'utiliser les hélicoptères de la sécurité civile ou du RTE et 20 groupes

électrogènes de 100 kW de façon à augmenter notre capacité à alimenter les tableaux électriques.

Dans les dispositions en cours ou à venir, nous sommes en phase de construction des diesels ultime secours. Il y aura un diesel ultime secours sur chacun des réacteurs qui permettra de pouvoir renforcer notre alimentation électrique de secours de 3 MW. Ce sont des bâtiments bunkerisés, donc en capacité à pouvoir résister aux séismes et aux inondations de par leur conception avec une hauteur de 23 mètres.

Sur les installations en cours de construction, le centre de crise locale sera utilisé par les trois unités de production de Flamanville avec une surface de 2 500 mètres carrés sur différents niveaux, avec une base de vie autonome qui permet de pouvoir rester dans ce bâtiment pendant 72 heures. Il sera en capacité d'accueillir une centaine de personnes et qui en termes de conception, nécessite 6 000 mètres cubes de béton de façon à avoir un bâtiment qui résiste à différentes agressions externes, séisme et inondations.

Dispositions en cours :

Nous travaillons sur la source d'eau ultime, sur le refroidissement de ce que l'on appelle le noyau dur et un système qui nous permettra de pouvoir alimenter en eau à un débit de 50 mètres cubes heures.

À terme, dans une autre phase, nous construirons un bâtiment de refroidissement ultime qui permettra en dur de pouvoir refroidir tous les systèmes et structures du noyau dur. Il y aura un système par unité.

Chacun de ces moyens répond à des demandes de l'ASN suite à nos évaluations complémentaires de sûreté réalisées en 2011 et nous respectons les échéances sur chacun de ces moyens.

M. BOUYT.- Sur post Fukushima, trois phases prescrites par l'ASN. Comme EDF l'a rappelé, c'est un travail qui fait suite aux évaluations complémentaires de sûreté qui ont été prescrites par l'ASN dès les premiers mois après l'accident de Fukushima, depuis 2011.

Les prescriptions de l'ASN sont intervenues en deux phases. Le 26 juin 2012 avec les premières décisions de l'ASN qui ont prescrit les premiers moyens provisoires et la réalisation d'études complémentaires concernant le noyau dur, de systèmes

particulièrement durcis destinés à renforcer les marges des installations dans des situations extrêmes au-delà des marges dont elles disposent déjà.

Et le 21 janvier 2014, une autre série de décisions qui fixent le niveau d'agression auquel doivent répondre les matériels du noyau dur, en particulier le niveau de séisme qui a un temps de retour d'un tous les 20 000 ans.

Ensuite, trois phases dans la mise en œuvre des moyens post-Fukushima. Une première phase 2011-2015 qui concerne la mise en œuvre de moyens mobiles et de la force nucléaire d'action rapide.

Une deuxième phase entre 2015 et 2020 qui est le cœur de la réalisation du noyau dur. Les fonctions de sûreté assurées par les moyens mobiles ou provisoires, tels les diesels provisoires d'ultime secours dont vous a parlé M. Le Hire positionnés sur le toit des bâtiments actuels, provisoires et mobiles. Ces mêmes fonctions, les réaliser en dur. C'est la destination du noyau dur.

Il faut noter à ce sujet que ce ne sont pas toutes les autorités de sûreté qui prescrivent cette phase. Il y a eu plusieurs prescriptions dans plusieurs pays européens, asiatiques ou aux Etats-Unis. En revanche, les moyens en dur ne sont pas prescrits par tous les pays, ils demandent des études plus longues. La réalisation des diesels d'ultime secours définitifs suppose la mise en œuvre de techniques non développées auparavant dans des bâtiments particulièrement résistants. C'est le type de béton qui est celui utilisé sur l'EPR pour ces bâtiments bunkerisés qui doivent résister aux séismes noyau dur.

Ensuite une troisième phase, au-delà de la réalisation du noyau dur lui-même, qui concerne des améliorations de sûreté plus profonde au niveau qualitatif et qui sont conçus au regard des niveaux de sûreté qui s'appliquent à l'EPR. Un exemple concerne la gestion de situation d'accidents où la pression dans le bâtiment réacteur et la température augmentent sous l'effet d'une brèche primaire avec des substances particulièrement radioactives qui se trouvent dans le bâtiment réacteur. La gestion de l'accident actuelle dans les procédures accidentelles prévoit une dépressurisation de l'enceinte pour éviter sa ruine. Si la pression atteignait un seuil trop important, la tenue du bâtiment lui-même ne serait plus assurée donc la règle de gestion accidentelle prévoit une dépressurisation concertée de sorte que les rejets soient filtrés. Il y a une procédure de dépressurisation.

L'objectif à terme est d'avoir une autre gestion accidentelle dans ce type de situation qui permette un meilleur refroidissement à l'intérieur de l'enceinte du réacteur pour éviter le recours à cette dépressurisation concertée en situation accidentelle, qui est une situation très dégradée qui intervient plusieurs jours après le début d'un accident.

L'objectif est de l'éviter. Cela suppose la mise en œuvre de moyens supplémentaires assez lourds de refroidissement à l'intérieur du bâtiment réacteur. Ce type d'amélioration est vu dans une phase 3, au-delà de 2020.

Mme la Présidente.- Des questions ?

M. MARTIN.- Vous avez une phrase sibylline : refroidissement à l'intérieur du bâtiment pour éviter de monter en pression. Est-ce une allusion au système de refroidissement externe de l'AP 1000 ou de réacteurs de ce type qui fonctionnent automatiquement par arrosage un certain temps ? Ou sont-ce des choses très nouvelles ?

M. BOUYT.- À ce stade, les études demandent d'être précisées, c'est pourquoi c'est vu après 2020. Il n'y a pas de référence à un réacteur, ce sera le cas échéant développé spécifiquement. L'objectif fixé est d'éviter la dépressurisation concertée de l'enceinte. Ensuite, les études restent à venir de façon précise. Manifestement, il faut améliorer le refroidissement à l'intérieur du bâtiment réacteur. Dans les détails, cela reste à préciser, c'est un travail de grande envergure, c'est pourquoi c'est vu après 2020.

Le principe est d'éviter la dépressurisation concertée dans l'enceinte en situation accidentelle.

M. MARTIN.- Je pensais qu'il y avait une idée géniale derrière. Tant pis.

M. AUTRET.- Il semblerait que les diesels aient été épinglés dans la presse avec une citation spécifique du site de Flamanville. La question s'adresse à la fois à l'ASN et à EDF, au-delà des informations générales redonnées par M. Collet sur l'ASN. J'aimerais savoir où on en est sur ce site et j'aimerais avoir des détails s'agissant des problèmes particuliers au site, si ce sont ces problèmes de coussinets dont on parle depuis très longtemps. Plus généralement, il s'agit de problèmes constatés et les opérations envisagées, les méthodes retenues et actions prévues au delà des promesses de mise en place de nouveaux groupes d'ultime secours sur le site.

M. LE HIRE.- Je vais commencer à répondre et M. Bouyt pourra faire le complément.

Concernant les diesels de secours de Flamanville, en tant qu'exploitant, je vous certifie la pleine opérabilité de ces derniers. Pour affirmer cela, je m'appuie sur la surveillance réalisée en permanence et à la maille quotidienne par les exploitants qui relèvent un certain nombre de critères et en vérifient la conformité. Je m'appuie également sur toutes les opérations de maintenance réalisées. Nous avons, par exemple, réalisé en 2012 et 2013, de grosses opérations de maintenance sur ses diesels, nous avons remplacé les coussinets et l'ensemble des joints et procédé à de grosses opérations de requalification. Je m'appuie également sur tous les essais mensuels qui sont menés sur ces diesels et qui permettent de vérifier leur capacité à pouvoir démarrer en moins de dix secondes et alimenter les tableaux électriques requis pour assurer les fonctions de sûreté.

Toutes ces opérations permettent de garder confiance en notre capacité à assurer l'alimentation électrique de secours. Les termes qui ont pu être publiés dans les médias sont associés à notre démarche qu'on appelle AP 913. C'est une démarche que nous avons calquée sur un modèle américain. C'est une démarche d'évaluation de la performance de notre maintenance préventive. C'est une démarche qui relate un certain nombre de critères mais qui ne sont pas des critères d'évaluation de la disponibilité en temps réel du matériel mais plutôt des critères liés à notre surveillance. Par exemple, nous avons détecté une micro fuite sur une électrovanne ou un suintement d'huile sur un compresseur d'air. Ce sont des constats que l'on émet. Ces constats sont analysés tous les trois mois et en fonction du nombre de constats que nous avons pu collecter, du coup, dans une démarche de performance, d'excellence, on considère qu'il faut encore s'améliorer. On doit diminuer le nombre de constats et on procède à des demandes d'amélioration de notre démarche de maintenance préventive, des demandes de modifications, des remplacements de matériel. Nous sommes sur des opérations de moyen et long termes et non pas des évaluations en temps réel de nos installation.

M. BOUYT.- Sur ce sujet, comme l'a indiqué M. Le Hire, il y a une démarche spécifique d'EDF pour encore renforcer le suivi et l'état de maintenance des matériels qui sont importants pour la sûreté, c'est le cas des diesels de secours. L'ASN, globalement, considère que la démarche mise en œuvre par EDF sur ce sujet est favorable. Ensuite, lorsqu'ils identifient des nécessités de renforcement, ils doivent appeler des actions qu'EDF doit poursuivre dans la durée. Ces diesels de secours ont fait l'objet de questionnements techniques concernant

leur fiabilité et la prévention des dégradations, en particulier dans le cadre des programmes de maintenance d'EDF. Il faut que ces programmes se déroulent et se renforcent lorsque c'est nécessaire. C'est la responsabilité d'EDF. L'ASN mène des inspections sur ce sujet et suit la démarche dans son organisation.

Pour faire écho à la présentation qui concernait les événements un peu plus tôt ce matin, c'est ce diesel de secours qui a démarré comme cela est demandé dans la démonstration de sûreté quand cela a été nécessaire et que l'événement est survenu. Il s'agissait là de maintenir l'alimentation électrique de la tranche pour permettre le bon refroidissement de la piscine du combustible où était entreposé le combustible qui avait été déchargé puisqu'on était en arrêt. Il s'agissait de continuer à alimenter électriquement les pompes de refroidissement de la piscine du bâtiment combustible, ce qui s'est passé de façon normale pendant tout un weekend. Il a fait l'objet d'un examen attentif à ce moment-là et a fonctionné normalement.

M. AUTRET.- Je pense que le fonctionnement du diesel dans un mode soutenu ne pose pas de problème. Ce qui pose problème, c'est le risque, tel qu'il est noté depuis longtemps, d'une rupture des coussinets pendant la phase de montée en puissance rapide pour arriver à un fonctionnement optimal tout de suite. Si vous avez une bielle qui passe à travers le carter ou une ligne d'arbre qui commence à se décentrer, le diesel ne pourra pas assurer son fonctionnement. Tout se passe dans les 5 à 10 secondes de démarrage de ce moteur. Il y a eu un problème générique sur cela. J'aimerais qu'on creuse un peu plus les détails dans ce domaine, pour une fois qu'on touche à mon domaine de compétences.

M. BOUYT.- Ce sera, le cas échéant, précisé lors d'une présentation ultérieure. Il me semble que les coussinets sur les diesels qui ont fait l'objet d'événements significatifs ont été changés. Je vous le confirmerai lors d'une prochaine assemblée générale si le bureau souhaite.

M. LE HIRE.- C'était un événement générique sur les paliers 900 mégawatt et non pas sur les paliers 1 300 mégawatt comme c'était le cas sur Flamanville.

Mme MARION.- vous avez parlé tout à l'heure de la FARN, la force dont vous disposez. Où sont basés les moyens dont elle dispose et quels sont, succinctement, ces moyens?

M. LE HIRE.- J'en ai précisé quelques uns sur le nombre de camions et de personnes. Il y a quatre bases : Palluel, Civaux, Dampierre et Bugey. Il y a une répartition uniforme sur le territoire français de façon à être en capacité de respecter les délais d'intervention au bout de 12 heures et 24 heures. Fin 2015, EDF devait montrer sa capacité à intervenir sur l'ensemble des réacteurs, dont les réacteurs de Gravelines, ce qui a été démontré.

M. FAUCHON.- Sur les moyens complémentaires qui ont été mis en place en termes de matériels de radioprotection, d'EPI et autres, de façon beaucoup plus précise, cela porte sur quels effectifs, à quelle hauteur ? On a la chance d'avoir un site où il y a par moment plusieurs milliers de personnes. Il faut avoir une compréhension des moyens complémentaires en cas de situation accidentelle. Quel est le nombre de personnes qui sont couvertes par les moyens mis en place ?

M. LE HIRE.- Je ne donnerai pas une réponse précise, je propose de prendre votre question et d'apporter les éléments de réponse lors d'une prochaine séance.

Mme la Présidente.- Nous remettrons ce point à l'ordre du jour de la prochaine CLI.

D'autres questions sur Flamanville ?

Mme MARTIN.- Une question technique sur les diesels. J'ai noté avec intérêt qu'il existait une démarche AP 913. J'ai en tête le communiqué général fait par EDF à propos de la discussion que nous avons eue il y a quelques jours sur le problème des diesels. La maintenance prédictive existe toujours. Elle n'est pas remplacée par l'application de la norme AP 913.

M. LE HIRE.- La démarche AP 913 a pour but d'évaluer la pertinence de cette maintenance prédictive.

Mme MARTIN.- La démarche normative permet de s'assurer que la démarche prédictive est bien fondée.

M. LE HIRE.- Tout à fait et de savoir s'il faut la faire évoluer pour avoir moins de constats identifiés par nos exploitants.

M. MARTIN.- Je vous remercie, c'est clair.

Mme la Présidente.- Pas d'autre question sur Flamanville 1 et 2 ?

9. FAIRE UN POINT SUR L'AVANCÉE DES TRAVAUX DU CHANTIER EPR (EDF)

M. MENAGER.- Je tiens d'ores et déjà à vous remercier. Je vous retrouve avec plaisir sur le chantier où tout ce que je vais vous exposer rapidement, j'aurais l'occasion de le développer et de répondre à toutes vos questions. Ce sera l'occasion d'aller au cœur du bâtiment réacteur que vous voyez ici. On a la grande satisfaction d'avoir franchi une étape très importante au mois de mars pour lequel le groupe EDF s'était engagé d'avoir terminé le montage du circuit primaire qui est évidemment une partie essentielle au sein du bâtiment réacteur avec un ensemble de travaux. Cela nous permet de nous projeter sur les jalons suivants, en particulier celui dans un an qui sera la grande bascule vers les essais d'ensemble. On tient nos engagements. On est sur cette feuille de route et vous pourrez le voir sur le chantier directement la semaine prochaine, tout cela dans l'objectif du chargement du combustible, à condition d'avoir eu les autorisations au quatrième trimestre 2018.

Pour faire cela, il y a toujours les mêmes fondamentaux. Il y a la sécurité des hommes et des femmes du chantier. Cela représente plus de 4 000 personnes en temps réel et l'exigence de qualité. J'y reviens juste après, y compris avec les circuits primaires par rapport à ces enjeux.

Commençons par les hommes et les femmes. Il y a un enjeu très fort autour des contrôles radiographiques. On en parle pour le circuit primaire, toutes ces soudures sont contrôlées par la radiographie mais cela représente des milliers et des milliers de soudures. En ordre de grandeur, on fait plus de contrôles radiographiques que sur l'ensemble des 58 réacteurs au cours de leur maintenance sur une année EPR. On a eu un événement significatif pour la radioprotection qui a été déclaré au mois de janvier mais je dirais, sans conséquence pour les personnes. Sur l'organisation et le respect des règles, un individu a dû quitter précipitamment sa zone d'opération et a laissé sa clé sur le gammagraphe. Cela relève d'un écart mais le gammagraphe était à l'intérieur du balisage pour lequel aucune personne ne peut rentrer. C'est un écart. Nos lignes de contrôle sont toujours mobilisées. On cherche à progresser dans un environnement de chantier avec un foisonnement d'activité que vous verrez la semaine prochaine. C'est un enjeu très fort. On doit pouvoir encore progresser pour rejoindre les meilleurs standards de nos collègues exploitants à la fin du chantier.

Nous sommes des exploitants nucléaires encore sans combustible mais conditionnons la sûreté du réacteur demain à travers ce que nous faisons tous les jours en termes de construction. Ce circuit primaire dont je vous ai mis le schéma en coupe, c'est la cuve qui avait été introduite en janvier 2014, ses quatre générateurs de vapeur, son pressuriseur et toutes les tuyauteries primaires qui relient ces gros composants. C'est un ensemble de 32 soudures. Tous ces composants ont été mis en place et toutes ces soudures ont été effectuées. Dans le contrôle final d'une de ces dernières soudures, on a détecté un défaut. Je rappelle que les branches des circuits primaires sont de 10 cm. C'est un défaut assez localisé, dans les derniers 18 millimètres qui est complètement identifié. Il n'est absolument pas bloquant dans la suite des opérations. On va prendre le temps de bien l'instruire et de bien le comprendre. L'ASN est informée. La réparation en soi ne sera pas une difficulté. On a déjà fait d'autres réparations de ce type. En soi, ce n'est pas une difficulté, on saura la réparer. En revanche, il faut comprendre pourquoi on a généré ce défaut. Cela nous permet de poursuivre les opérations vers les jalons suivants. Autre point marquant depuis la dernière CLI en termes de sûreté et de qualité, on a réalisé le premier exercice à blanc avec les équipes d'exploitation pour s'entraîner à recevoir du combustible au sein du bâtiment combustible. On a fait jouer toute la chaîne de manutention du combustible à blanc avec un assemblage postiche. Ce n'était pas un vrai assemblage mais il en avait toutes les caractéristiques. L'ASN est venu observer cette phase. On est dans les prémices pour se préparer à ces grandes phases qui interviendront en 2018.

Autre sujet marquant en termes de qualité et sûreté : la cuve et son couvercle. Je vous rappelle et cela a été dit en introduction, qu'il y a un processus d'instruction qui fait l'objet d'un certain nombre de suivis par la CLI mais via le Haut comité pour la transparence et la sûreté nucléaire. On est dans un processus d'instruction, d'essai, de justification nationale. Cela ne se passe pas sur le chantier, vous vous en doutez.

L'ASN a pris position le 14 décembre sur ce programme d'essai. Il est engagé, il y aura une communication sur ses résultats. Cela se passe loin de Flamanville. Ne me demandez pas ce qui se passe sur ces essais, je ne suis pas au cœur de ces essais. En revanche, sur le chantier, je sais que l'ASN n'avait pas émis d'objections à la poursuite des opérations sur le couvercle de cuve. Il avait été éprouvé en usine, son épreuve hydraulique avait été effectuée à la fin de

l'année dernière et était totalement satisfaisante. Cela qui a permis l'expédition du couvercle vers Flamanville. Après une fin de parcours mouvementée, il est arrivé sur le chantier et vous en voyez la photo. Il est dans le bâtiment réacteur, dans sa casemate dans laquelle il sera déposé lors des arrêts de tranche. On part pour plusieurs de mois de travaux sur le couvercle qui accueille tout le dispositif de pilotage des grappes de contrôle. C'était aussi important, dans le respect de notre calendrier, que le couvercle arrive en ce début d'année car on a plusieurs mois jusque fin 2016 pour équiper le couvercle. Pour les essais d'ensemble en 2017, il faudra disposer du couvercle équipé.

Je vous ai mis un peu les points marquants dans tous les domaines d'activité. Les enjeux de qualité sont extrêmement forts et l'ASN continue à nous inspecter pour vérifier qu'on joue bien complètement notre rôle.

Quand on est plutôt bon en sécurité et qu'on fait attention à la qualité, c'est qu'en général, on fait plutôt bien notre travail. Les choses avancent et cela amène à reparler du génie civil principal. Juste avant Noël, on avait pu terminer le génie civil principal de l'enceinte externe de Flamanville 3. C'est une grande satisfaction car aujourd'hui, on a un EPR qui a son allure définitive. Tout à l'heure, mon collègue parlait des dispositions post Fukushima. Le centre de crise local, le CCL, est le premier bâtiment de ce type réalisé en France des 19 sites. Il sera nécessaire pour le démarrage de Flamanville 3. Son génie civil principal est achevé. Les travaux d'équipements à l'intérieur vont pouvoir se faire. Le génie civil, c'est aussi plein d'autres corps de métier de finition, de charpente métallique et tout cela bat son plein dans les différents bâtiments.

Je reviens à tout ce qui est autour du circuit primaire principal. Vous avez quelques images. Depuis la dernière CLI, il y avait toute la ligne d'expansion du pressuriseur. Vous voyez le bas du pressuriseur, sa connexion au circuit primaire. C'est tout cela qui a été achevé pour atteindre ce jalon. Cela permet d'avoir beaucoup d'activités en périphérie de ce circuit primaire. La mise en place dans la piscine, cela marque l'achèvement de la piscine réacteur, la mise en place du batardeau qui est une pièce magnifique. La machine de chargement du combustible est en cours de mise en place dans le bâtiment réacteur. Vous pourrez la voir la semaine prochaine. Pour ce qui est du cœur de l'installation, les choses se passent parfaitement et comme prévu.

Le gros enjeu, c'est bien le jalon suivant pour lequel le groupe EDF s'est engagé. La bascule vers les essais d'ensemble, c'est là où il restera certes des activités de montage mais ce seront vraiment les activités d'essais qui seront majoritaires. Pour cela, le gros des activités de montage électriques, mécaniques, ou de ventilation, doit être à un haut niveau d'avancement. C'est le travail qui nous attend pendant un an et c'est ce qui explique que l'effectif allait rester à son maximum pendant un an. Partout, vous verrez du soudage de tuyauterie, des tirages de câbles, du raccordement du contrôle-commande. Souvent, c'est la ruche et cela va continuer pendant un an de cette façon.

Tout cela, c'est pour aller vers les essais. Les essais d'ensemble dont je parlais, l'année prochaine, sont précédés d'essais élémentaires. La photo bouge toute seule. Vous êtes dans l'îlot nucléaire, sur un des bâtiments de sauvegarde avec ce système de refroidissement intermédiaire au sein de l'îlot nucléaire. C'était début janvier, les premiers essais avec le contrôle-commande, une boucle entière d'un système fluide pour les premiers tours de piste de grosses pompes (10 kV) complètement en action. Cela marque le début de ces essais. Qui dit essais dit aussi transfert aux collègues exploitants qui sont de plus en plus à nos côtés pour ces opérations là et qui prennent en main de plus en plus de systèmes. Ils ont quasiment aujourd'hui toute la distribution électrique et de plus en plus de systèmes. C'est important car pour arriver à ces essais d'ensemble, il faut avoir fait ces essais élémentaires. Là aussi, on est complètement alignés dessus.

Pour finir, tout cela se fait toujours grâce à ces milliers de personnes qui viennent tous les jours depuis plusieurs années et qui se sont largement renouvelés. Cela se renouvelle et cela grossit plutôt en effectifs avec la satisfaction de maintien des grands ratios du chantier. Même avec un effectif qui a bien monté depuis un an, qui va rester à ce niveau, c'est toujours avec plus de 50 % d'emploi local. C'est tout à fait significatif et satisfaisant. C'est le prix des actions du programme grand chantier et de l'accompagnement qui permet cela. On maintient les mêmes ratios. Le taux d'étrangers est toujours autour de 19 %. Les heures travaillées sont de 36 millions. Pour développer cet emploi local, on continue à former des gens. Le niveau de formation en 2015 était le plus haut et va être quasiment du même niveau en 2016. Pour toutes ces activités en cours et à venir, il y a encore besoin de compétences, de gens formés et compétents.

Ces milliers de personnes nécessitent d'ajuster en permanence et de trouver les meilleurs optimums et ce n'est pas facile, je le reconnais, pour à la fois préserver les riverains et en même temps, accueillir les gens sur le chantier. C'est un travail permanent d'ajustement et c'est un des sujets délicats en ce moment. Le dialogue social avec les partenaires sociaux permet de capter ces attentes et d'ajuster les services pour avancer. Le programme grand chantier se tourne vers l'après. Il faut évidemment préparer le passage de Flamanville 3 en régime de croisière. Voilà, pour être très rapide et très synthétique. J'aurais l'occasion de vous montrer tout cela. J'aurais l'occasion de vous montrer tout cela. Vous voyez des transparents mais je préfère vous amener au cœur de l'installation et vous le montrer. Vous verrez tout le travail des hommes et des femmes de Flamanville.

Mme la Présidente.- Gardez-vous vos questions pour la visite ? S'il y a des points particuliers lors de la visite, on pourra les remettre à un ordre du jour de CLI.

M MARTIN.- Au cours de la dernière CLI, malheureusement, cela n'a pas été repris dans le compte rendu, vous nous aviez indiqué que les défauts constatés dans les tuyaux de 10 cm étaient dus à la présence sans doute d'humidité dans les lignes pour alimenter les soudures. Vous aviez fait la même réflexion à propos de la ligne de pressuriseur. Vous avez réglé le problème du pressuriseur. Le dernier défaut que vous avez correspond-il à la même chose ou s'agit-il d'une fissure ?

MENAGER.- Ce sont les mêmes caractéristiques. C'est du micro bullage sur une zone identifiée. Sur l'argon, on a raccourci les réseaux. À un moment donné, on soudait en parallèle. On s'est dit que c'était peut-être le fait de faire du parallèle. Les dernières soudures ont été faites seules. Malgré cela, on a retrouvé ce que qualifie de petit défaut à l'extérieur. La réparation n'est pas bloquante pour la suite. En revanche, nous voulons comprendre car ce que nous avons mis en place n'a pas été suffisant pour éviter ce dernier défaut.

M. MARTIN.- L'épreuve du couvercle qui a été faite en usine a été faite à l'eau chaude ou à l'eau froide ?

M. MENAGER.- Je ne sais pas répondre à cela.

M. FAUCHON.- Je reviens sur un des premiers transparents en ce qui concerne la sécurité. En ce qui concerne les taux, cela intègre-t-il les accidents de trajet ?

Sur les trajets, serait-il possible de nous faire un point pour la semaine prochaine sur les différents accidents de trajet et leur importance ? On voit relativement fréquemment dans le journal des accidents sur la route et on se pose toujours la question de savoir si c'est quelqu'un qui travaille sur le chantier, quelqu'un de l'entreprise, quelqu'un d'EDF, quelqu'un de Fla 1 & 2. C'est un sujet qui nous préoccupe en ce qui concerne les élus et vous n'êtes pas sans l'ignorer. Je serais intéressé à ce qu'on nous fasse un point précis sur l'ensemble des accidents de trajet de façon à ce qu'on puisse apprécier quelle est la situation très concrète par rapport à ces problèmes de sécurité extérieure au site.

C'est vrai également pour Fla 1 & 2 car globalement, c'est l'ensemble des gens qui se déplacent pour accéder au site avec des accidents qui peuvent arriver à différents endroits. Comme on est parfois sensibilisés à des événements, à un moment donné ou à un autre, on n'a pas de vision complète et globale pour savoir si les choses s'améliorent ou si elles se dégradent. Je souhaiterais avoir les informations sur ce sujet.

Mme la Présidente.- Nous ferons un point sur la prochaine CLI, c'est noté.

M. FAUCHON.- Ce sont des informations données aux instances représentatives, donc ce sont des informations disponibles sur les accidents de trajet et différents événements. On est loin des sujets de cuves.

M. MENAGER.- Le taux de fréquence, c'est bien ce qui se passe à l'intérieur du chantier, quand vous avez passé le tourniquet, donc les accidents de trajet ne sont pas comptabilisés. Sur ceux du chantier EPR, on est informés d'un certain nombre, je pourrais en parler. Je ne prétends pas avoir l'exhaustivité. Dans la circulation, aujourd'hui on voit des gens qui ont des comportements inadaptés. Je ne sais pas toujours vous dire si ce sont ou pas des gens du chantier EPR. Sachez qu'on passe des messages permanents à l'intérieur du chantier car la sécurité démarre quand on part de chez soi et finit quand on rentre chez soi. Le civisme des gens sur la route, c'est au-delà de mes limites.

M. FAUCHON.- Vous comprenez le sens de ma question, c'est la même chose que sur un chantier par rapport aux presque-accidents que l'on suit pour savoir comment les choses évoluent. De la même façon, les accidents de trajet sont déclarés auprès des différentes entreprises. Ils font normalement l'objet d'un suivi. Il s'agit de voir comment les choses évoluent et pouvoir apprécier, en ce qui concerne notre territoire, quelle est la situation

réelle. Je partage avec vous les sujets de comportement mais par rapport à des données factuelles, on replace les choses à leur juste niveau.

Mme la Présidente.- Je préférerais qu'on fasse un point sur les accidents lors de la prochaine CLI car il n'y aura pas forcément tous les membres de la CLI lors de la visite.

M. FAUCHON.- Cela ne me gêne pas. L'un n'empêche pas l'autre. Avoir l'information à la prochaine CLI et l'avoir dès la semaine prochaine pour ceux que ça intéresse, c'est possible. Si vous voulez me le transmettre directement, je suis preneur et l'information sera communiquée aux autres membres à la prochaine CLI qui interviendra peut-être dans quelques mois.

Mme la Présidente.- Le 23 juin.

M. FAUCHON.- Merci, dès que vous avez l'information, de me la transmettre.

10. PRÉSENTATION DU NOUVEAU PPI. FOCUS SUR LES MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'ANCIEN PPI.

Mme la Présidente.- Vous aviez demandé une explication, un focus sur les PPI. M. Legallet est venu aujourd'hui pour répondre à cette question posée plusieurs fois lors des CLI.

M. MARMION.- Je cède bien volontiers la parole à M. Legallet. Simplement quelques propos liminaires sur le contexte dans lequel M. Legallet va vous présenter les principales évolutions entre le nouveau PPI et l'ancien. En termes de phasages dans la consultation, comme vous le savez, intervient aujourd'hui le troisième temps de cette consultation : la présentation et la consultation en CLI à la demande d'un de vos membres. Comme vous le savez, les deux précédentes phases de consultation sont intervenues l'été dernier avec la consultation publique et celle des collectivités. Aujourd'hui, au travers de l'échange qui pourra suivre, voire des remarques que vous nous adresserez, nous considérerons comme close la phase de consultation pour ce PPI.

M. LEGALLET.- Bonjour à tous.

En termes d'introduction, je vais rappeler ma présentation. Rapidement qu'est-ce qu'un PPI ? Quels sont ses principes d'élaboration, son contenu ? Enfin, il y aura un focus sur les nouveautés de ce plan par rapport aux précédents.

Qu'est-ce qu'un PPI ? Comme l'indique le code de la sécurité intérieure en son article L741-6, les dispositions spécifiques des plans ORSEC prévoient des mesures à prendre et des moyens de secours à mettre en œuvre pour faire face à des risques de nature particulière ou liés à l'existence et au fonctionnement d'installations ou ouvrages déterminés. On est exactement dans ce cadre sur l'installation de la tranche 1 et 2 du CNPE de Flamanville. À cet effet, les PPI doivent définir les moyens disponibles en cas d'accident et l'organisation nécessaire à mettre en œuvre, notamment l'articulation entre les services de l'État et les collectivités.

Le principe d'élaboration du PPI est qu'il est établi en application de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 qui a été codifiée dans le code que j'ai évoqué précédemment. Il s'inscrit dans la continuité du plan d'urgence interne réalisé sous la responsabilité exclusive de l'exploitant. L'existence d'un PPI oblige les communes concernées à élaborer un plan communal de sauvegarde pour les 18 communes concernées par la zone PPI de 10 kilomètres autour de l'installation de Flamanville. Tous les PCS ont été

réalisés ou sont en cours de finalisation avec un travail collaboratif entre les collectivités et le SI DPC de la préfecture. Le PPI est une des composantes de la réponse opérationnelle en cas d'incident ou d'accident sur le site. La réponse opérationnelle, c'est le PPI pour le préfet, le PUI pour l'exploitant et le plan communal de sauvegarde pour les maires. Il y a vraiment une articulation entre le PUI, le PPI et les PCS.

Les principaux éléments que l'on retrouve dans le PPI :

La description générale de l'installation. Sans venir en avance de phase sur les nouveautés de ce PPI, par rapport au précédent PPI, on a réduit la documentation car on considère qu'on doit y décrire l'installation mais pas dans ses moindres détails. Ce n'est pas le point de vue opérationnel que l'on doit retrouver. Ils comportent les mesures incombant à l'exploitant, les modalités d'organisation du commandement avec ses structures et les fiches définissant les actions de chacun des acteurs impliqués.

En cas d'incident, on a réfléchi et avec l'avis de tous les acteurs impliqués, principalement les services de l'État aux premières actions réflexes à mettre en place en cas d'incident. On y retrouve de la cartographie, des schémas, des périmètres et des plans relatifs au quadrillage de population et les activités, principalement les activités de type ERP, centre de soins, EPHAD, crèche, école, tous les publics un peu plus à risque.

On y retrouve aussi une cartographie des déviations et du système routier à mettre en place en cas de incident.

Les principales nouveautés de ce plan par rapport au plan précédent qui avait été approuvé par le préfet en 2008 :

L'ajout du mode post accidentel. Au fur et à mesure de chaque exercice, le retour d'expérience nous prouve que le mode post accidentel démarre pratiquement au même moment que le mode accidentel. Les premières actions post accidentelles peuvent être déjà mises en en place au moment de l'activation du PPI.

Un chapitre concernant le post accidentel doit comporter les principales mesures d'interdiction de consommation ou de récolte de denrées alimentaires, de mise en place d'interdiction de mise sur le marché de ces mêmes produits, un focus sur les différentes zones qui seront mises en place avec une zone d'éloignement, une zone de protection de

population et une zone de surveillance renforcée des territoires qui sont trois zones différentes à mettre en place à la suite d'un accident.

On a travaillé aussi sur la mise en place de centres d'accueil pour les populations qui devraient être évacuées. On est allé chercher des centres d'accueil pour chaque collectivité concernée par une évacuation et on a aussi renforcé le recensement des établissements sensibles. Par exemple, un des retours d'expérience de l'exercice de 2012 est que dans nos fiches réflexes et nos modes opératoires, on avait par exemple omis un centre de rééducation fonctionnel sur lequel on avait 114 patients à prendre en charge.

À la suite, c'est un document type, un arrêté prévu dans le PPI comme un arrêté type. Il est plus facile à mettre en place une fois que nous avons ces documents dans notre PPI. Nous avons retravaillé nos communiqués de presse dans les documents types qui sont mis en place sur le PPI.

Sur les nouveautés de ce plan, on va retrouver aussi les fiches action et les récapitulatifs de chaque service. Chaque structure en travail collaboratif a établi une fiche reprenant les principales actions à mettre en place en cas d'accident sur un site nucléaire. Dans ce plan, a aussi été intégré un récapitulatif. Il regroupe tous les services intervenant lors d'un incident nucléaire et leurs actions prioritaires.

On vous a mis après une fiche type par service. On a choisi de vous mettre, dans la présentation, une fiche type avec, à chaque action, une différence entre le mode vigilance, le mode réflex et le mode post accidentel. On a mis aussi en exergue dans ce PPI le mode vigilance. On s'aperçoit qu'on doit se mettre aussi, en cas d'incident, en mode vigilance de gestion de crise peut-être même avant le déclenchement du PPI. On aurait un centre opérationnel départemental qui se mettrait en mode vigilance pour pouvoir déjà commencer à faire de la gestion de crise avant d'atteindre les critères de déclenchement PPI. Pour ce faire, on participe régulièrement, du côté de la préfecture, aux exercices PUI de EDF. Il s'agit de trouver de la coordination entre les équipes EDF et celles des services de l'État.

Pour chaque fiche action, on a un responsable, des missions générales et ensuite, on a décliné chaque action type à mettre en œuvre en fonction de l'événement. On y décrit aussi les moyens que chaque service peut mettre en place.

Après, il y a un tableau sur lequel on va retrouver les principaux services concernés par la gestion de crise nucléaire. On retrouve une colonne SIDPC, une colonne CNPE, une colonne communication et une colonne service de transmission de l'État, ASN, IRSN, S10, groupement de gendarmeries, Conseil départemental, DDTM, DTARS, tous les services concernés, les mairies, l'Éducation nationale, Météo France et les autres acteurs du nucléaire. Nous avons, au point de vue local, une convention d'assistance quadripartite qui n'est pas présente dans toutes les zones françaises. En cas d'incident sur un des sites nucléaires de la Manche, il y a mise à disposition de tous les acteurs de moyens et de mesure et de contrôle de radioactivité au profit du site impliqué. C'est pourquoi vous retrouvez la colonne PC Mesures. C'est le groupe mesure qui est mis en place avec tous les moyens disponibles des acteurs.

Je voulais faire avec vous un focus sur une des nouveautés de ce plan. Ce sont les centres d'accueil temporaire répartis pour chaque commune. Ces centres d'accueil et d'information situés dans les communes éloignées du CNPE seront installés dans des lieux tels qu'une salle des fêtes, un gymnase et seront équipés en matériels grâce aux équipements de la Croix rouge française, de l'armée, des associations de sécurité civile et autres.

En cas d'évacuation sur rejet ou post rejet, des emplacements de contrôle et de décontamination seront mis en place près de ces centres et un questionnaire sera donné à chaque personne afin de faciliter ce recensement avec un suivi épidémiologique mis en place à la fois par les services de l'ARS et de l'IRSN. Sur le tableau suivant, nous avons recherché des centres d'accueil qui permettraient de prendre en compte une population importante par rapport à la population de la commune cible. C'est pourquoi nous avons recherché, pour les populations susceptibles d'être évacuées sur les cinq kilomètres, des communes. Les communes qui sont ciblées sont Coutances pour Flamanville, l'agglomération Saint-Loise pour Les Pieux, la commune déléguée de Carentan pour Siouville-Hague et la commune déléguée de la Haye-du-Puits pour Tréoville. Nous sommes encore en attente, sur certaines zones, d'accords des mairies accueillantes pour valider la capacité d'accueil des populations concernées dans leurs bâtiments ciblés.

Dernière slide pour savoir où nous en sommes de la validation et des consultations de ce plan. Le projet de PPI a été soumis à la consultation des services et de la population au cours de l'été 2015, entre début juin et début juillet 2015. Il n'a pas soulevé d'observations

nécessitant une réécriture. Seule la liste des centres d'accueil temporaires sera rajoutée. Elle n'était pas prête pour pouvoir la rajouter au cours de l'été. Si ce projet n'appelle pas de modifications de votre part, il sera soumis à l'approbation de M. le préfet au courant du mois d'avril de cette année.

Voilà la présentation que je souhaitais vous faire sur le projet de PPI Flamanville, version 2016.

Mme la Présidente.- Vous avez eu communication de ce projet par mail le 29 février. On a une présentation aujourd'hui. Je souhaiterais demander à la préfecture que vous ayez encore un temps pour me faire monter vos remarques sur ce PPI afin que je les rassemble. Je reprendrai vos remarques pour adresser un courrier à M. le préfet de la part de la CLI.

M. MARMION.- Que vous en fassiez la synthèse, cela nous convient parfaitement. En termes de calendrier, sans bousculer ni précipiter car encore une fois, c'est le principe même d'une consultation. Mi-avril, l'échéance paraît tenable. Nous souhaitons pouvoir disposer de ce retour à cette échéance.

Mme la Présidente.- On se fixe un retour de vos éléments par mail au 15 avril et je vous ferai un retour du projet de courrier qui partira.

M. FAUCHON.- Sur ce sujet, effectivement, il s'est passé pas mal de temps entre le moment où il y avait une consultation du public et le moment où on arrive à se poser une question à la CLI sur une présentation qui est faite. Maintenant, on a 15 jours pour vous envoyer les commentaires de chacun pour faire une synthèse et envoyer quelque chose vers la préfecture pour sortir quelque chose à mi-avril. Peu m'importe la façon de travailler mais sur énormément de sujets, les CLI, par ailleurs, ont été parfois amenées à travailler sur des sujets qui apparaissent relativement importants de façon, au moins, à faire un groupe de travail pour pouvoir échanger. Autrement, si c'est de la synthèse, on envoie tous l'ensemble de nos commentaires. On vous les envoie directement à la préfecture et on vous met en copie. La préfecture fera une synthèse, cela évitera qu'il y en ait deux qui les fassent. Il y a beaucoup de points à l'intérieur de ce document qui méritent des échanges et des réflexions. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on les fera. Je me garderai bien de les faire aujourd'hui. On a posé des questions qui nous importent beaucoup, notamment savoir comment on intégrait, dans un plan qui est révisable et qui conditionne la rédaction de nos propres PCS car c'est le

document amont. On ne peut pas rédiger nos PCS de façon opérationnelle si on n'a pas un certain nombre de réponses au niveau du document qui est le document amont, le document général, pour savoir ce qu'on a à faire mais aussi savoir comment sont traités des sujets. J'ai posé la question l'année dernière, dans un mail que j'ai envoyé, pour savoir comment était traité en particulier l'ensemble des effectifs qui sont importants sur le chantier, sachant que d'un autre côté, il y a une occupation importante des voies d'accès, des parkings qui ne sont plus des parkings de la centrale mais de la commune. Dans un certain nombre de choses, à l'intérieur de mon PCS, on me demande d'examiner quand il y a une manifestation exceptionnelle, comment j'informe et comment je m'assure de l'organisation. Là où j'ai une situation sur la commune qui n'est pas sur une période très courte mais qui est sur une période longue, pendant des années et qui est à plus que l'échelle des révisions des PPI, on passe complètement à côté de ce sujet. J'ai plusieurs points d'interrogation de cette nature. Je pourrais vous en citer d'autres mais je ne le ferai pas là car nous ne sommes pas dans le cadre d'une réunion de travail.

Il y a un certain nombre de sujets qui sont des sujets de fond et pour lesquels on a besoin d'avoir une ligne de doctrine et des réponses pour pouvoir à la fois répondre sur le sens de ce PPI et le sens des documents qu'on a à élaborer à notre niveau. Tant que je n'ai pas ces réponses, je ne sais pas comment émettre un avis sur ce PPI et comment rédiger mon PCS. Sur des questions que j'ai posées il y a maintenant quelques mois, tant que je n'ai pas de réponse à ces points, le reste me paraît difficile alors qu'on est sur un sujet complètement opérationnel et en réponse à la population.

Mme la Présidente.- J'ai fait cette proposition car depuis la date de transmission du PPI, je n'avais pas de retour particulier de votre part. C'est pourquoi je me positionnais en disant que comme vous aviez déjà travaillé au niveau des communes, ce retour de remarques suffirait.

Je pense qu'il est important qu'il y ait une première synthèse des interrogations de chacun sur le PPI. Si vous voulez que cela déclenche, avant l'envoi du courrier de la CLI à la préfecture, une réunion de travail, c'est quelque chose que je suis prête à suivre. Dans ces cas-là, effectivement, on ne va pas pouvoir jouer sur 15 jours. C'est une autre question.

M. FAUCHON.- On peut avoir des réunions de travail de natures différentes. Il y a des sujets qui sont entre maires concernés. On peut faire nos réunions et échanger. On peut le faire de

différentes façons. J'attendais de savoir ce qui était proposé du côté de la CLI pour savoir comment on pouvait se positionner. Si on avait parlé de mettre en place des réunions de groupe de travail, j'aurais bien évidemment accepté de participer pour ce qui me concernait.

Mme la Présidente.- Je n'en avais pas ressenti le besoin jusqu'à maintenant compte tenu de l'absence de retour que j'avais sur cette question du PPI.

M. AUTRET.- J'avais quelques questions en marge du PPI que j'ai lu. Je vous transmettrai mes deux pages de réflexion. Qu'en est-il des plans particuliers de sauvegarde que doivent faire les mairies et les PCMS au-delà du PPI établi à l'heure actuelle et qui reste extrêmement petit. L'ACRO, à ce titre, demande en retour Fukushima, l'extension de ces PPI à 80 kilomètres et la distribution d'iode à 100 kilomètres.

On a bien remarqué que le retour d'expérience de Fukushima a été bien pris en compte par EDF. Qu'en est-il de la prise en compte de ce retour d'expérience de Fukushima au niveau de l'État sachant que le ministère de l'Intérieur participe au CODIRPA et connaît les nouveaux scénarios d'accidents qui y sont étudiés. Je dois dire que cela m'inquiète quand je lis dans le PPI que la mise à jour se fera tous les cinq ans. J'ose espérer qu'il y aura des choses dérogatoires. L'autre question qui s'adresse à la préfecture est quid des moyens déployés par la préfecture pour vérifier que les informations génériques, en cas de pépin, soient bien affichées dans les lieux accueillant du public. Je suis allé à Flamanville ce matin, je ne les ai pas vues là-bas, ni ici au Pieux.

J'aurais voulu poser une dernière question. Quelle est la signification du sigle ORSEC ? Je le connaissais comme plan d'organisation des secours. Il est devenu le plan d'organisation de la réponse de la sécurité civile. Qu'est-ce que cela induit très concrètement en matière de modification de ce plan ORSEC ?

M. MARMION.- Je vais répondre aux questions de M. le Maire. Concernant le délai de consultation, je l'ai dit en propos liminaire, on n'est certainement pas dans une logique de précipitation en termes de conclusion de la phase de consultation. Ceci étant, chacun comprendra bien que des délais sont fixés et qu'on ne peut pas, par ailleurs, avoir un glissement sans fin de cette période de consultation. Je précise et je l'ai rappelé, que s'agissant des deux phases de consultation préalables que vous avez rappelées, Madame la Présidente, à savoir consultation du public et consultation des collectivités, force est de

constater que nous avons eu peu ou pas du tout de retours. Je comprends, et c'est important, que vous puissiez et nous le souhaitons, répondre aujourd'hui en tant que membre de la CLI. Je tiens néanmoins à rappeler que lors des deux précédentes phases de consultation, les réponses voir les retours ont été rares. Cela étant, sous votre autorité, Madame la Présidente, en fonction du délai, nous ne sommes pas arcaboutés sur mi-avril. Il me semble important de fixer un terme mais si vous sollicitez une extension et un autre calendrier, nous nous y tiendrons de façon tout à fait ouverte.

Concernant les questions que vous avez posées, Monsieur Autret, l'emploi des acronymes montre que parfois, on en oublie le sens, tout simplement parce que les termes ne sont pas forcément connus. Pour ORSEC, en parlant de réponse de sécurité civile, il est important de montrer la mobilisation de l'ensemble des services. La notion de secours pouvait précisément renvoyer strictement à une intervention ciblée. La réponse de sécurité civile montre bien la coordination des différents services de l'État dans cette réponse collective de sécurité civile. Il n'y avait pas d'intention cachée mais la volonté, derrière le terme, d'avoir un dispositif qui renvoie bien à cette coordination des actions portées par l'ensemble des services de l'État.

S'agissant de l'information qui peut être portée aux visiteurs d'un jour, aux habitants de surcroît, par rapport à des situations ou des événements particuliers, ce que vous rappeliez, il ne s'agit pas pour moi de me défausser vers les municipalités mais il y a la responsabilité en matière d'information d'ERP qui incombe aux municipalités en fonction des seuils que chacun connaît. Ils peuvent être complétés dans le cadre des PCS. Ils justifient, par le biais de différents dispositifs, de porter cette information. Les services de l'État que je représente ici se tiennent à la disposition des collectivités pour améliorer car encore une fois, on est tous bien conscients collectivement et je me souviens avoir tenu en votre présence une réunion d'information sur la distribution des comprimés d'iode, qu'indépendamment des efforts faits et des informations diffusées, sur la cible en l'occurrence les résidants, les administrés, il y a toujours des failles. Là aussi, s'il faut durcir et améliorer ce dispositif, nous sommes tout à fait prêts à en discuter ensemble mais encore une fois, la responsabilité première, je le redis et ce n'est pas du tout accusatoire mais simplement juridique, incombe aux municipalités et donc, nous sommes à disposition des municipalités pour les aider dans cette réflexion.

Le premier point que vous avez évoqué, M. Autret, portait sur le retour d'expérience post Fukushima, non plus du point de vue d'EDF mais du point de vue des autorités du ministère de l'Intérieur. Il n'y a pas eu d'évolution réglementaire dans l'immédiat, ce qui, bien évidemment, ne fait pas obstacle, bien au contraire, à ce qu'en termes de coordination et j'évoquerais ici la réponse coordonnée de sécurité civile, que dans le cadre des exercices et de la prise en compte des nouveaux dispositifs, des nouveaux moyens qui vont être mis en place sur les sites, que ceci soit bien pris en compte, bien connu et qu'en situation, bien sûr, cela ne soit pas une connaissance limitée aux intervenants EDF mais que l'ensemble des services de l'État qui seraient amenés à intervenir en aient la plus parfaite connaissance possible. Je pense notamment à l'unité du PSPG et à celle du SDIS mais pas seulement. En termes de prise en compte, oui. En termes d'évolution réglementaire pour l'instant, sans préjuger de la réponse qui sera apportée par le gouvernement, à ce stade, il n'y a pas eu d'évolution réglementaire.

M. FAUCHON.- Je voulais juste compléter quelques points d'interrogation. Monsieur le Directeur de cabinet parlait de ce qui incombait aux municipalités. Je faisais juste une lecture très rapide de la fiche d'action qui est à l'intérieur du PPI concernant les mairies et en particulier le maire, ce qui est quand même une préoccupation permanente de savoir ce qui nous incombe ou ce que nous devons assurer. C'est important d'être très précis.

Je vais prendre trois items dans la fiche de présentation d'aujourd'hui par rapport au PPI :

« *Les mairies ordonnent la mise à l'abri des établissements scolaires.* » Jusqu'à présent, à chaque fois que j'ai été amené à faire quelque chose vis-à-vis de l'école, on m'a expliqué que je n'avais rien à y faire, y compris quand je leur ai demandé de distribuer des papiers. En plus, c'est dans la fiche d'action du directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Je vois d'un côté une synthèse où il y a des mots comme « ordonne » et de l'autre côté, on m'a toujours expliqué que ce n'était pas à moi de m'en occuper.

Quand on parle d'assurer l'alerte de la population de sa commune et de l'autre côté, d'informer, il est important, surtout quand on parle d'alerte, de savoir qui l'enclenche, à quel niveau, et ce que chacun doit faire. Ce sont des points précis. C'est vrai sur tous ces points là. Rédiger un PCS, assumer des obligations, chose que n'importe quel élu a toujours été à même de faire pour autant que les choses soient précises et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. On n'est pas dans un cadre où tout le monde se mobilise. C'est à la fois tout le monde et

personne. Dès l'instant où on est dans l'exercice de responsabilités à caractère dit « opérationnel », il est nécessaire d'être précis pour que les choses fonctionnent bien et que chacun remplisse au mieux sa mission. C'est sur ces points-là où en permanence, on a des questions qui sont précises mais qui sont nécessaires, où il faut des réponses précises. On fera, entre la présentation d'aujourd'hui, le PPI et les quelques retours d'expérience que nous avons, l'ensemble de nos commentaires.

M. MARMION.- Non seulement je comprends parfaitement les préoccupations que vous avez exprimées, mais de surcroît, c'est précieux. Je ne le dis sans aucun effet oratoire. Ce PPI n'est pas un document théorique pour lequel nous aurions à bon compte, l'obligation d'apporter des renseignements et ensuite de s'en contenter avec le jeu qui serait totalement non désiré de vouloir faire porter sur les collectivités, notamment sur les maires, des responsabilités ou des actions qui ne pourraient pas être portés par les services de l'État. C'est bien tout le contraire.

Sur des cas concrets et précis par rapport à l'expérience que vous avez et que chacun connaît ici, en ne mettant pas en cause ce que vous avez pu évoquer avec des problématiques dans le cadre des écoles, si effectivement, dans des situations bien précises, vous avez constaté ces difficultés, c'est notre rôle d'être attentifs à ces signalements, d'où les retours que nous sollicitons. Il en incombera à l'État de s'assurer que chacun joue bien son rôle et l'État le premier.

M. FAUCHON.- Je comprends qu'on souhaite que je les développe à X reprises. Je vous rassure, j'en ai toujours fait part. Je ne ferai pas le tour des revues de presse et des différents retours d'expérience.

M. MARMION.- C'est une consultation et c'est la troisième phase. Si, dans le cadre d'une consultation, vous ne nous faites pas part de ces difficultés, comprenez-bien que c'est dommage. C'est l'occasion.

M. FAUCHON.- Il y a ce qui est transmettre les informations, ce qui est les entendre et apporter des réponses. On a une difficulté sur tous ces PPI. Il y a une démarche d'une portée générale. Il y a une trame type et à partir de là, tout cas particulier, à partir de quel moment on le gère et quelles sont les doctrines ? On a besoin de ces réponses.

Mme la Présidente.- Dans le travail de remontée de vos avis auprès de la préfecture, il faudra prendre garde à ne pas mélanger ce qui est PCS et PPI. Pour autant, vous savez qu'effectivement, quand on a une lecture par fiche, on a du mal à revoir l'articulation globale des tâches. C'est quelque chose de précieux à faire remonter : la perception de chaque intervenant et l'articulation par rapport à l'ensemble. Pour avancer sur ce point, je vous propose qu'on se fixe, au 15 avril, un retour à Emmanuel de vos éléments et une fois qu'on aura ce retour, je ferai un projet de courrier et je reviendrai vers vous pour savoir si on fait cette transmission de courrier ou si vous pensez que cela nécessite qu'on ait une réunion de travail sur la base de cette remontée d'informations avant que je ne transmette l'avis de la CLI à M. le préfet. Cela vous convient-il ?

On reste là-dessus ? Je demande à M. Marmion d'intervenir sur la distribution des pastilles d'iode, dernier sujet à l'ordre du jour.

11. CAMPAGNE DE DISTRIBUTION D'IODE 2016

M. MARMION.- J'ai eu l'occasion de conduire, avec plusieurs d'entre vous, une réunion d'information sur cette campagne distribution d'iode fin janvier. Cette campagne a débuté courant février. L'objectif de M. Legallet aujourd'hui n'est pas de reprendre in extenso cette présentation mais d'appeler votre attention sur les points les plus saillants de façon aussi à commencer à en tirer quelques enseignements en termes de perception. L'avis des associations et des élus sera particulièrement précieux pour s'assurer de la bonne perception, de la bonne prise en compte par le bassin de vie de Flamanville tel qu'il est identifié et qui, à ce jour, est situé dans la limite des 10 kilomètres .

M. LEGALLET.- En propos liminaire, je voulais rajouter que cette présentation sur la campagne de distribution d'iode 2016 s'ajoute à plusieurs réunions qui ont déjà eu lieu. Une réunion spécifique a eu lieu pour les élus pour leur expliquer leur rôle de relais d'information dans cette campagne, une réunion à destination des acteurs de santé également et enfin, une réunion publique, comme l'a évoqué M. le directeur, en janvier.

Mme la Présidente.- Puisque bon nombre d'entre nous ont assisté aux réunions de présentation et ont eu l'occasion d'avoir ce support, souhaitez-vous que M. Legallet revienne en entier sur la présentation de supports ou plutôt réagir sur ce support que vous connaissez. Je préfère vous le demander avant car peut-être que certaines personnes n'en ont absolument pas connaissance. Qu'en pensez-vous afin d'optimiser le temps et les échanges par rapport à cette thématique ? On peut ouvrir dès maintenant l'intervention sur cette campagne et M. Legallet s'appuiera sur le support pour vous répondre.

M. LEGALLET.- Sans reprendre tous les supports, il s'agit de rappeler la responsabilité de cette campagne de distribution d'iode. Sur le rayon des 10 kilomètres, nous venons, avec l'ASN et les services de préfecture en appui de EDF mais c'est EDF qui a la responsabilité d'apporter ces comprimés d'iode à la population pour couvrir le risque apporté sur la zone PPI de Flamanville. Nous avons déroulé la campagne d'information comme il était prévu au niveau national avec plusieurs types de réunions comme je vous l'ai évoqué. Il y a des échanges avec la population, l'envoi des courriers spécifiques à la population et le début du retrait des comprimés en pharmacie. Tout cela est lancé et fonctionne. Certaines officines se

sont émues de ne plus être dotées. Le réassort est prévu et est en cours via les grossistes habituels. M. Bouyt voulait intervenir.

M. BOUYT.- Dans un bilan à mi-mars, 31,5 % des foyers concernés sont allés retirer leurs comprimés d'iode. C'est un début de campagne qui est plutôt encourageant, étant donné que pour mémoire, dans le bilan de la précédente campagne en 2009, au final 50 % des personnes s'étaient présentées en officine pour retirer leurs comprimés. Deux mois après le début de la campagne, déjà un tiers des foyers ont fait cet acte de civisme. La campagne avait pour objectif de renouveler les comprimés qui arrivaient à date d'échéance. C'était surtout l'occasion aussi de rappeler la culture du risque et favoriser sa diffusion.

M. LEGALLET.- Pour rebondir sur ces propos et pour échanger avec de nombreux gestionnaires d'ERP principalement, on a aussi une mobilisation plus importante dans ce domaine. C'est pour couvrir la présence de personnes présentes dans les ERP et non résidents dans la zone. Nous avons eu plusieurs contacts avec des gérants d'ERP qui viennent vers nous et nous leur donnons le mode opératoire pour être dotés et couvrir le risque dans ce domaine. Cela va de l'hôtel au camping, aux salles de réception, etc.

M. MARMION.- C'est un point sur lequel nous avons souhaité insister lors de ces réunions d'information. Nous avons eu plusieurs sollicitations d'entreprises qui se trouvent exposées au risque, si tant est qu'un incident survienne. C'est un point important et cela permet aussi de contribuer à ce que j'évoquais tout à l'heure : cibler au plus près des besoins l'ensemble de ceux qui se trouvent dans le périmètre.

M. LEGALLET.- Pour conclure, Madame la Présidente, l'importance de cette campagne par rapport à 2009 est de faire une campagne pour la distribution des comprimés d'iode mais aussi de refaire de l'information sur la culture du risque. C'était aussi la base de cette campagne 2016 : apporter de nouveau de la culture sur le risque nucléaire sur les populations concernées.

Mme la Présidente.- J'ouvre la discussion.

Mme. LE BRUN.- Pour être efficace, tout en sachant bien que les comprimés d'iode ne protègent que la thyroïde et qu'en cas d'accident grave, ce n'est pas le seul problème, il faut que ces comprimés soient pris un certain temps avant que l'iode radioactif parvienne aux gens. Êtes-vous certain de pouvoir informer les gens cinq ou six heures avant pour qu'ils

prennent les comprimés d'iode en temps ? Sur un rayon de 10 kilomètres, je ne suis pas sûre que le jour où il y a un accident grave, l'iode radioactif mette cinq heures à arriver dans les maisons.

En cas de manifestation importante avec beaucoup de monde, qu'est-il prévu ? Je pense au Tour de France qui va avoir lieu début juillet dans la région. S'il y a un accident grave, on leur demande de pédaler plus vite pour se sauver ?

M. MARMION.- S'agissant des conditions dans lesquelles ces comprimés peuvent être pris, c'est sur décision du préfet. Il ne s'agit pas que la prise de ces comprimés soit laissée à l'initiative de chacun en fonction de son inquiétude et des informations qui pourraient lui parvenir. C'est strictement sur une décision du préfet que ces comprimés d'iode doivent être administrés. Tout l'enjeu, une fois la décision prise, est de la porter le plus rapidement possible à l'ensemble de la population.

Pour ce faire, nous avons les dispositifs rappelés. L'ensemble des services de l'État, le cas échéant, seraient mobilisés en essayant bien sûr de couvrir l'ensemble de la population du bassin de vie, au travers de ces PCES, au travers de ces différents relais d'information, des radios qui sont partenaires. Après malheureusement, comme dans toute situation, on ne peut pas garantir que 100 % de ceux qui se trouvent à l'instant T dans le territoire vont avoir l'information. EN revanche, si on ne peut pas le garantir, on doit tout faire pour que 100 % de ceux qui se trouveraient à l'instant T dans le territoire aient l'information. C'est bien sûr tout l'enjeu de la mobilisation et des réflexions conduites pour parvenir à ce résultat.

Concernant le scénario du pire, dans des situations bien particulières d'affluence ponctuelle on ne peut pas avoir, dans la limite des 10 kilomètres, en permanence des distributions d'iode. On est obligés de le faire pour le bassin de population qui est celui pris en moyenne, celui du quotidien. Dans des situations d'urgence, si vraiment il y avait une situation de crise, la solution ne pourrait pas consister, pour ceux qui seraient présents exceptionnellement, en une distribution d'iode. Si les scénarios les plus dégradés doivent être pris en compte, il y a un principe de proportionnalité et de réalité qui nous oblige à traiter en priorité la situation qui est la plus vraisemblable. Pour le Tour de France, on ne peut pas assurer une distribution de tous ces comprimés même si des stocks sont bien sûr constitués. On essaierait, dans la mesure du possible, de pouvoir combler. Garantir une distribution à un ensemble dans une telle situation, il y a un principe de réalité dont il faut tenir compte.

M. ROUSSEAU.- Une anecdote par rapport à cela. À la suite de la première campagne de distribution d'iode, on s'était « amusés » à tester les patients qui étaient à domicile. On leur avait demandé comment cela se passait en cas d'accident et où ils avaient mis leurs boîtes de comprimés d'iode. Sur 200 personnes testées, la moitié ne savait pas où était la boîte de comprimés d'iode. On a une vraie difficulté d'organisation et de mise à disposition dans un deuxième temps.

M. MARMION.- Ces chiffres sont connus et ce n'est pas une spécificité du territoire mais une réalité que j'ai rencontrée dans d'autres départements, d'où la nécessité de continuer sans cesse en termes d'information sur la culture du risque de sensibilisation. On sait et on le constate le phénomène de l'accoutumance fait que pour certains, la dotation des comprimés suffit, les comprimés sont stockés et on finit par l'oublier. Il faut bien vérifier les délais de péremption.

M. ROUSSEAU.- La péremption, ce n'est pas trop le problème.

M. MARMION.- Néanmoins, cela montre l'attention que chacun peut porter par rapport aux comprimés dont il est le détenteur. Il ne s'agit d'avoir l'œil rivé sur ses comprimés mais de savoir effectivement où ceux-ci sont stockés, dans quelles conditions ils le sont. Encore une fois, cette culture de risque doit constituer une habitude au quotidien.

M. AUTRET.- J'ai eu il y a quelques jours une question très concrète d'élèves un peu plus bas dans le département de la Manche qui me demandaient où étaient leurs comprimés d'iode et si quelque chose était prévu pour que cela soit distribué suffisamment vite par un vent de nord-ouest un peu fort. La question était sans inquiétude de la part des élèves. Ils voulaient juste avoir une information générique.

M. MARMION.- Elle est tout à pertinente. Les stocks sont situés à Saint-Lô. En l'occurrence, pour l'école dont vous parlez, les stocks sont à proximité.

Mme la Présidente.- Lors de la campagne de distribution des comprimés d'iode, il y avait eu un ensemble de précisions sur ces aspects de culture de risque auprès des populations. Avait été soulevée à nouveau la question de l'information par le téléphone, la radio, la télévision. Certains maires avaient souligné les difficultés rencontrées vis-à-vis de ces moyens de diffusion du message. M. Marmion en avait pris acte et les maires avaient rappelé, non sans ironie, que c'était le troisième préfet qu'ils voyaient passer et que la question n'était pas

résolue. Je rencontrerai M. le préfet à ce sujet. Le rendez-vous est calé et on va évoquer à nouveau ces questions.

M. MARMION.- Je vous remercie de faire état de cet entretien, étant entendu que par rapport aux signalements qui nous ont été transmis, même si certains d'entre vous ont pu avoir l'impression de l'avoir déjà fait, nous avons besoin de signalements écrits et sur cette base, ils sont transmis à Orange. Ce n'est pas seulement une transmission sous forme d'accusé de réception mais aussi en termes de suivi. C'est le message que je souhaitais porter aujourd'hui devant la CLI.

M. AUTRET.- En lien avec les questions précédentes, j'aurais voulu savoir si la robustesse des chaînes de distribution était testée lors des exercices de crise dans le département.

M. MARMION.- On l'a testée à un autre niveau même si ce n'est pas le meilleur exemple. L'exercice conduit en janvier sur le port nucléaire de Cherbourg a permis, en termes de retour d'expérience, d'identifier les conditions dans lesquelles les stocks, le cas échéant, pourraient être mis à disposition. Avec le préavis suffisant auprès des populations. A contrario, il sera intéressant de voir ou de tester comment la coordination, l'activation de ces chaînes fonctionne. Par rapport à mon temps de présence dans le département, sur le dernier exercice, je n'ai pas vu un élément sur cette évaluation. C'est important de pouvoir le tester.

M. FAUCHON.- Quand le prochain exercice concernant la population sur Flamanville est-il programmé ?

M. MARMION.- La circulaire interministérielle qui est parue en mars prévoit le premier semestre 2017.

Concernant le fait de tester cette chaîne, elle n'est pas inscrite dans le cadre du PPI en tant que tel mais il sera intéressant, à l'occasion d'un exercice en complément, de pouvoir la tester.

Mme la Présidente.- D'autres interventions sur ce sujet ?

Si vous êtes d'accord, nous clôturons cette Assemblée générale. Je vous rappelle que le prochain bureau de la CLI aura lieu le 13 mai et la prochaine Assemblée générale, le 23 juin. Il y aura aussi une réunion extraordinaire sur la thématique de l'expertise de la cuve de l'EPR le 6 juillet.